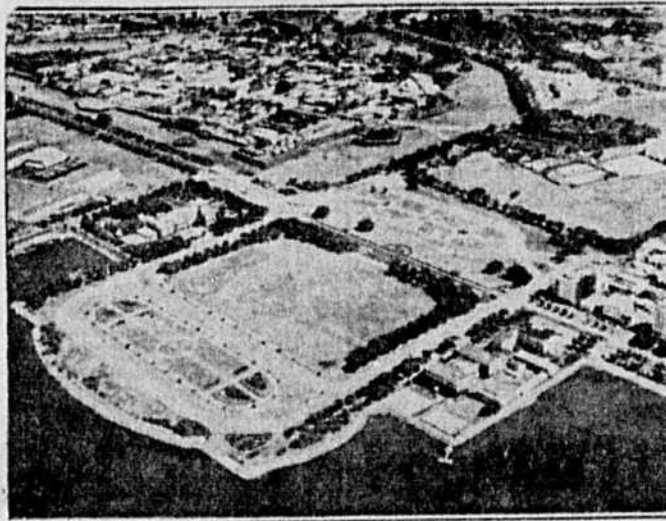


Cinquante mille personnes assistaient, ce matin, à l'ouverture du Congrès Eucharistique de Manille

Le parc Luneta à Manille



"La Luneta", le grand parc de Manille et l'un des plus pittoresques de l'Extrême-Orient, où se dérouleront les cérémonies religieuses du grand Congrès Eucharistique, qui doivent avoir lieu en plein air.

Des heures d'angoisse à Cairo, III.

Les travaux temporaires des équipes de secours ont été partiellement endommagés. — La lutte contre les eaux se poursuit.

395 MORTS

CAIRO, III, 3. — (Par Harris Coates, de l'United Press). — Six mille hommes luttent aujourd'hui pour que les eaux de deux rivières déchaînées, l'Ohio et le Mississippi, ne portent pas la dernière partie du réseau de digues construit pour maintenir ces eaux à leur place et empêcher les dégâts des inondations.

La nuit a été terrible. Les travaux temporaires des équipes de secours ont été partiellement endommagés, des keyers ont fait monter l'eau dans les rues, les trottoirs ont été submergés et des maisons se sont écroulées.

Ce matin le niveau de l'eau se maintenait à 59.59 pieds.

Dans la vallée du Mississippi, le réseau de digues protège la vie de 500,000 personnes. Si le réseau ne résiste pas, ces vies sont en danger.

Les villes de Hickman et New-Madrid suivent avec anxiété la lutte qui se poursuit à Cairo. Si les digues sont emportées à cet endroit, au confluent de l'Ohio et du Mississippi, ces deux villes disparaîtront sous l'eau.

A Paducah, les rues sont déjà à cinq pieds sous l'eau et une partie de la ville non encore inondée est aux prises avec un incendie.

Le bilan à Louisville se chiffre comme suit : 230,000 personnes sans abri; 211 morts; et sa (Suite à la page 6, 3e colonne)

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée, aujourd'hui, au parc Luneta. — La présence de plusieurs évêques de Chine, Bornéo, et de l'Inde fait ressortir l'aspect "missionnaire" du Congrès.

1,500 SCOUTS SONT PRESENTS

On rapporte que cinquante-quatre nations sont représentées à Manille. — Une température idéale a favorisé la tenue de la première démonstration de foi. — La grande baie de Manille présentait un aspect vraiment beau.

PRESIDENCE DU CARDINAL DOUGHERTY

MANILLE, Philippines, 3. — (Par Don Dillon, de l'United Press). — La cérémonie impressionnante de l'ouverture du trentième Congrès Eucharistique International s'est déroulée aujourd'hui en plein air, au parc Luneta, et environ cinquante mille personnes étaient massées autour de l'autel érigé en cet endroit.

Une température idéale a donné un cachet bien particulier à la démonstration. La baie présentait un spectacle magnifique. Au loin sonnaient les cloches de l'ancienne cathédrale et leurs notes mélodieuses arrivaient avec netteté aux oreilles des pèlerins du Congrès Eucharistique. Cette vieille cathédrale rappelle qu'il y a 350 ans les Espagnols ont implanté la foi catholique sur le sol philippin.

La présence de plusieurs évêques de Chine, Bornéo, et de l'Inde, fait ressortir l'aspect "missionnaire" du Congrès. En effet, ces autorités religieuses représentent des pays non-catholiques et réalisent un désir exprimé par Sa Sainteté le Pape Pie XI.

Son Excellence Mgr Thomas-Louis Heylen, de Namur, Belgique, a déclaré en s'adressant aux congressistes, au parc Luneta: "Sa Sainteté le Pape Pie XI compte sur les catholiques des Philippines pour que les pays du soleil levant reçoivent dans un avenir rapproché la lumière du soleil immortel qu'est le Christ, Notre Seigneur".

Mgr Heylen est, depuis trente ans, président du comité permanent des Congrès Internationaux. Il célébrera vendredi le quatre-vingt-unième anniversaire de sa naissance. Il a aussi déclaré: "Je sens bien que ce congrès réalisera pleinement le désir du Pape".

"Nous avons tenu des congrès en Europe, en Afrique, dans les deux Amériques, même en Australie, et un à Jérusalem. L'Extrême-Orient attendait son tour. Manille était toute désignée pour combler cette lacune. Il était à propos que ce congrès se tienne dans le seul Etat catholique de l'Orient".

Son Eminence le Cardinal Dougherty, Légat papal, Archevêque de Philadelphie, a aussi prononcé une brève allocution pour souhaiter la bienvenue aux congressistes. On a ensuite donné lecture du bref du Pape, des lettres de créances accordant le cardinal Dougherty comme Légat papal. Ces documents ont été lus en latin, en espagnol et en anglais.

On a rapporté que cinquante-quatre nations sont représentées au Congrès Eucharistique de Manille. On note la présence, parmi les congressistes, de 1,500 Scouts.

Protection trop grande aux textiles

L'avocat de la Commission d'enquête Turgeon dit que les tarifs sur les soies importées sont trop élevés.

LONG MEMOIRE

OTTAWA, 3. — D.N.C. — La Dominion Textile a fermé son usine de rayons à Sherbrooke en janvier 1935 non pas à cause de la concurrence japonaise, mais parce que son approvisionnement de marchandises dépassait ce que l'usine d'imprimerie à Magog pouvait manipuler. C'est ce M. J.-C. McRuer, conseiller juridique de la Commission d'Enquête Turgeon sur l'industrie textile, a déclaré hier à la reprise des séances de cet organisme, à Ottawa. Dans l'intervalle, on le voit le juge Turgeon a agi comme commissaire dans l'enquête sur le blé.

M. E. McRuer a soumis un mémoire de 425 pages, contenant environ 125,000 mots. Il n'a fait que commencer sa plaidoirie qui durera trois ou quatre jours. M. Elie Beutegard son assistant paraîtra après lui et traitera des conditions de travail dans l'industrie textile. Lorsque les deux auront terminé leurs plaidoiries, les représentants de la compagnie exposeront leur thèse. Il se peut que les séances durent deux semaines ou plus.

M. E. McRuer, a soutenu entre autres choses, que les industries, qui bénéficient d'une protection tarifaire particulière devraient au moins fournir au gouvernement des états financiers exacts pour les fins de l'impôt.

"A voir les agissements de certaines industries protégées par la douane, on croit que les hauts tarifs sont pour elles un droit beaucoup plus qu'un privilège", commenta-t-il.

Il souligna surtout que les tarifs sur les soies artificielles atteignent une hauteur astronomique (Suite à la page 13, 3e colonne)

La cathédrale de Manille



Voici une photographie de la cathédrale de Manille. Le premier édifice a été érigé en 1581. L'église actuelle date de 1879. C'est dans cette église qu'aura lieu la majeure partie des importantes cérémonies religieuses du XXXIII Congrès Eucharistique International de Manille.

Le fédéral va garantir 15 pour cent des prêts

Le bill gouvernemental d'amélioration aux habitations a été adopté, hier, en deuxième lecture. — Le projet vise à faciliter les prêts bancaires aux propriétaires.

LA DISCUSSION

OTTAWA, 3. — (D. N. C.) — Sans vote dissident, la Chambre des Communes a voté en deuxième lecture, hier après-midi, le bill gouvernemental d'amélioration aux habitations. Ce bill autorise le fédéral à garantir aux banques jusqu'à 15 pour 100 des prêts qu'elles feront aux propriétaires qui veulent embellir leurs foyers. Hier soir, le bill fut étudié en comité et après discussion un article fut approuvé après lequel la Chambre s'est formée en comité des subsides pour voter les crédits du Ministère du Revenu National.

Pendant le débat sur la deuxième lecture, le chef conservateur, M. Bennett, dit que le gouvernement faisait exactement ce que le parti libéral avait condamné lorsqu'il était dans l'opposition, donnant des garanties sans l'approbation du Parlement. (Il faut se souvenir que le projet de prêts est déjà en vigueur depuis quelques mois.) Comme la mesure est de nature à créer de l'emploi, M. Bennett ne veut pas s'y opposer.

Les députés de la C. C. F. appuyèrent le bill mais en faisant observer qu'il n'offrait pas d'avantages à la grande masse du peuple qui n'est pas propriétaire et vit dans des taudis et des cabanes. Ce groupe se joignit aussi à des libéraux et des conservateurs qui demandèrent qu'une disposition pour salaires équitables soit insérée dans le bill, mais le ministre des Finances, M. Dunning, demanda à la Chambre de ne pas ajouter de "Red Tape" à la mesure, ce qui n'y donnerait pas de valeur. Le Ministre répondit qu'à 3,000 prêts avaient été consentis et que le projet gagnait la faveur des centres ruraux aussi bien qu'urbains.

En soumettant son projet, M. Dunning dit que c'est un authentique effort national, sans considérations politiques. "On a établi par tout le pays des comités volontaires qui représentent tous les partis et toutes les classes. Le projet vise à faciliter les prêts bancaires aux propriétaires désireux de faire des réparations et des améliorations à leurs demeures. On escompte qu'ainsi l'emploi sera augmenté et la population du Canada mieux logée."

M. Thomas Church, conservateur de Toronto-Broadview, attaqua le principe du bill. Il y voit une mesure qui ajoutera au fardeau des contribuables. Les 51 pour 100 de la population (Suite à la page 6, 4e colonne)

Une pression sur la Chine

Elle sera tout probablement exercée par le nouveau cabinet japonais. — Coopération militaire du Japon.

UNE DECLARATION

TOKIO, 3. — U.P. — Le général Senjuro Hayashi, nouveau premier ministre du Japon, fera une déclaration officielle aujourd'hui au nom de son gouvernement. Cette déclaration est attendue avec anxiété au Japon et dans toute l'Asie.

La formation militariste du cabinet Hayashi, dans lequel des généraux et des amiraux tiennent des portefeuilles importants, semble être l'indice qu'une active politique étrangère sera continuée avec un renouveau de pression sur la Chine.

On croit que Shigeru Kawagoe, ambassadeur japonais à Nankin recevra l'ordre de reprendre ses conversations avec le général Chang Chun, ministre chinois des Affaires Etrangères et de renouveler sa demande à l'effet que la Chine accepte la coopération militaire du Japon pour la suppression de la bande rouge.

(Suite à la page 5, 3e col.)

Lord décédé

BAUBURY, Angleterre, 3. — (U.P.) — Lord Saye et Sele, 78 ans, contrôleur de la maison du feu roi George V, de 1912 à 1915, est décédé, hier, au Château de Broughton. Son titre était un des plus anciens de la pairie anglaise. Il datait de 1447.

Comité spécial

OTTAWA, 3. — (D.N.C.) — Le ministre de la Justice, M. Lapointe, a établi hier, un comité de la Chambre des Communes qui étudiera le projet de substitution "du gaz létal" à la corde pour exécuter les criminels. Un bill avait été soumis antérieurement par le Dr J.-K. Blair, libéral de Wellington-nord, pour demander cette modification. Il avait été retiré après que M. Lapointe eut donné l'assurance que la question serait soumise à un comité spécial.

Un meilleur salaire pour les cheminots

Le tribunal-arbitral qui entend la demande de 117,000 cheminots recommande une réduction graduelle de la déduction de 10 pour cent de telle sorte qu'elle ne soit plus que de 7 pour cent au 1er novembre.

RAPPORT MAJORITAIRE

OTTAWA, 3. — (D.N.C.) — Réduction graduelle de la déduction de 10 pour cent des salaires des cheminots, de telle sorte qu'elle ne soit plus que de 7 pour cent au 1er novembre prochain et diminue encore ultérieurement si les recettes ferroviaires brutes augmentent; telle est la recommandation capitale du rapport majoritaire du tribunal-arbitre qui a entendu la demande de 117,000 cheminots.

Ceux-ci voulaient l'abolition totale de la déduction de 10 pour cent. Le rapport majoritaire est signé par le président du tribunal, le juge A.-K. MacLean, et par le représentant des chemins de fer, M. Sanford Evans, de Winnipeg.

Un rapport minoritaire, signé par le troisième membre du tribunal, M. F. Bancroft, d'Oakville, représentant des cheminots; soutient que la déduction entière soit abolie d'ici le 1er novembre.

Le rapport majoritaire soumis au ministre du Travail, M. Rogers, par le juge A.-K. MacLean, président, et Sanford Evans, représentant des chemins de fer, tous deux membres du tribunal-arbitre qui a entendu la demande de 117,000 cheminots pour l'abolition d'une déduction de 10 p. 100 de salaire, recommande ce qui suit: Que la déduction actuelle de 10 p. 100 soit réduite à 9 p. 100 le 1er février 1937 et que d'autres réductions soient effectuées au cours de l'année, nommément, à 8 p. 100 plus tard que le 1er août 1937 et à 7 p. 100 plus tard que le 1er novembre 1937.

Que, durant l'année, soient accordés aux cheminots d'autres remises, selon l'augmentation des revenus bruts d'exploitation, comme suit: pour chaque augmentation de \$75,000 dans les revenus conjoints des réseaux comparativement à ceux de l'année expirée au 31 décembre 1935 (\$273,600,000), on accordera une réduction d'un demi p. 100 de la déduction. Les calculs seront faits à la fin de chaque trimestre et lorsqu'il sera constaté que la déduction sera plus élevée que le pourcentage fixé alors en vigueur, on réduira le pourcentage plus élevé en vertu d'un mois après la fin du trimestre. Il est entendu que les pourcentages des augmentations continuent de devoir pas être additionnés aux pourcentages minima fixés à être substitués à ce dernier.

En vertu des termes de cette recommandation, il y aura au 1er novembre prochain réduction assurée de 30 p. 100 dans la déduction actuelle de salaire, avec la perspective d'autres réductions si les revenus le justifient.

Les chemins de fer ont soutenu qu'au Canada, les cheminots étaient mieux payés que d'autres (Suite à la page 6, 3e colonne)

L'embranchement Senneterre-Rouyn

OTTAWA, 3. — (D.N.C.) — Un rapport sur la construction de la ligne du C.N.R. de Senneterre à Rouyn, déposée hier aux Communes, révèle que l'an dernier, on a dépensé \$117,327 sur cet embranchement. Les déboursés à effectuer en 1937 sont évalués à \$3,750,000. Fred Mannix a obtenu les contrats de nettoyage, de nivelage, de noncaux, de structures inférieures de ponts sur toute l'étendue de 99 milles qui comporte la ligne. Il a commencé le travail le 9 novembre dernier et au 31 décembre avait parachevé environ 53 milles de pontons, fait une partie des pontons et commencé les travaux dans le roc. Le coût total de la ligne est estimé à \$5,940,000, soit \$60,000 le mille.

Mariage à Rome

ROME, 3. — (U.P.) — Plus de 150 invités assistent, aujourd'hui, au mariage de Miss Margaret Drummond, fille de Sir Eric Drummond, ambassadeur anglais, avec John Walker de Pittsburgh, Pa., assistant directeur de l'Académie américaine de Rome.

MANIFESTATION DE FOI

L'ouverture du Congrès a été présidée par le Cardinal Dougherty, Légat du Pape, Archevêque de Philadelphie. Ce fut une manifestation de foi unique, et d'autant plus remarquable qu'elle avait lieu dans le seul Etat chrétien d'Orient.

Des foules de catholiques étrangers et des gens du pays ont entendu les messes qui ont été célébrées à minuit, et ils ont attendu jusqu'à l'aube pour assister à l'exposition du Saint-Sacrement. L'Hostie sainte demeurera ainsi exposée à l'adoration publique des fidèles jusqu'à la clôture du congrès, le 7 février.

Après avoir été l'objet de la plus enthousiaste réception, lors de son arrivée lundi, le légat papal a visité quelques villes des Philippines en automobile, en se rendant à Antipolo. Pas moins de 10,000 personnes l'ont acclamé de nouveau à l'occasion de cette sortie. Le cardinal légat était accompagné d'un archevêque et de dix évêques.

Le cardinal Dougherty est ensuite revenu à Manille où il a assisté à un banquet servi en son honneur par le comité permanent des congrès eucharistiques internationaux, et à une réception civique qui eut lieu au stade historique de Rizal.

Au cours de son allocution, le cardinal Dougherty a déclaré que les treize années de son épiscopat qu'il avait vécues aux Philippines demeurent parmi "les plus heureuses de toute sa vie". Le cardinal avait été dans le temps évêque du diocèse de Neuva Segovia et ensuite de Jaro. Il était arrivé aux îles en 1903.

Le vice-président de la république Philippine, Sergio Osmena, a déclaré que ce congrès "était la plus grande et la plus émouvante démonstration de foi qui se soit jamais déroulée dans cette partie de l'univers".

Nuit reposante

CITE VATICANE, 3. — (U. P.) — Sa Sainteté le Pape Pie XI a passé une nuit reposante et ce matin son état paraissait sensiblement amélioré, suivant une déclaration faite par un officiel du Vatican. Il reste cependant, a ajouté le même informateur, que le cœur du Pape cause encore des soucis.

Le Pape a été transporté à son salon, dans sa chaise roulante, et il a reçu la visite du cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, et du cardinal Laurenti, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Le général Kléber abandonne Madrid

Le commandant du Front Populaire sur le front nord abandonne ses hommes. — Les quartiers généraux refusent de commenter cette désertion. — Les communistes implorant le fuyard de revenir.

DES RENFORTS

Madrid, 3. — Le général Emilio Kléber, commandant suprême du front nord de Madrid depuis le 27 novembre dernier, a abandonné ses hommes, hier, et s'est cavalièrement échappé de Madrid.

On l'appellait l'"Homme-Mystère" de la guerre civile espagnole. C'est un aventurier américain qui a couru les guerres et reçu en novembre le commandement de la fameuse brigade internationale socialiste.

Des quartiers généraux du Front Populaire, on a refusé de commenter sa désertion. Mais les communistes de Madrid, qui considéraient Kléber comme un héros et un sauveur, ont adopté une résolution l'implorant de revenir au bercail.

DES RENFORTS

Londres, 3. — (U.P.) — Le ministre anglais des Affaires Etrangères a reçu une nouvelle annonçant qu'un nouveau contingent de volontaires italiens est débarqué à Cadix et qu'il se portera à l'aide des troupes du général Franco. Aucun chiffre n'a été mentionné cependant quant au nombre de ces volontaires.

On sait que l'Italie et d'autres nations ont accepté de ne pas envoyer de volontaires en Espagne mais à condition que tout le monde soit sur le même pied.

Budget militaire de 19 milliards en France

Les grévistes ont ordre de déguerpir

Un jugement de la Cour de Circuit intime l'ordre aux grévistes de quitter les usines de Flint avant 3 heures cet après-midi. — On prendra les moyens pour que la décision du juge soit respectée.

DES BAGARRES

Flint, Mich., 3. — (Par Wiley Maloney, de l'United Press). — John L. Lewis, président du comité de l'organisation industrielle, est parti de Washington pour se rendre sur le front des grévistes de l'industrie de l'automobile, où des membres de l'union internationale des travailleurs de l'automobile l'ont attendu qu'il se pourrait bien "que le sang soit" si on veut les forcer à casser l'occupation des trois usines de Flint.

Et on craint en effet des effusions de sang à Flint où 3,500 gardes nationaux, baïonnettes au clair et mitrailleuses pointées vers les usines, maintiennent l'ordre sur un front de quatre-vingts acres.

Mille grévistes qui occupent 2 des usines mentionnées dans l'induction de la General Motors ont été télégraphiés au gouverneur Murphy qui tout effort pour les forcer à évacuer les usines pourrait provoquer des effusions de sang.

Le juge Gadola, de la Cour de Circuit, a rendu une décision favorable à la General Motors en ordonnant aux grévistes d'évacuer les usines de Flint avant trois heures cet après-midi. Le shérif Thomas Wolcott est chargé de prendre les moyens nécessaires pour que la décision du juge soit respectée.

On dit que le gouverneur Murphy desire que les gardes nationaux (Suite à la page 6, 2e colonne)

Le programme de défense repart sur une période de quatre années prévoit une dépense de 19 milliards de francs (874 millions de dollars). — Une réponse à l'attitude de l'Allemagne. — Le gouvernement a vu son projet adopté par une très forte majorité.

1,500 AVIONS DE COMBAT

PARIS, 3. — (U.P.) — Le ministre de la Défense, M. Edouard Daladier, a communiqué hier, à la Chambre des Députés, un programme repart sur une période de quatre ans, et ayant pour objet de renforcer les défenses françaises au coût de 19 milliards de francs (874 millions de dollars). Il s'agit de rivaliser avec les préparatifs militaires de l'Allemagne.

Après le discours de M. Daladier, un vote de confiance a été pris qui a donné le résultat suivant: 405 voix pour la politique de défense du cabinet et 186 voix contre cette politique.

En signant la motion de confiance, les présidents des comités parlementaires de la marine, de l'armée et de l'aviation ont déclaré que leur approbation avait pour but de donner au vote de confiance une "signification additionnelle pour Hitler".

M. Daladier déclara dans son discours qu'une évacuation du côté de l'est n'était pas trop à redouter. "Les canons de nos fortifications et de nos forces aériennes pourraient clouer sur place les bataillons envahisseurs qui chercheraient à s'avancer à l'abri des chars d'assaut", dit-il. M. Pierre Cot, ministre de l'Aéronautique, ajouta que la France avait augmenté le nombre de ses avions de combat de 37% depuis juin dernier, son matériel de 67%, ses stocks de munitions, de 50%, et ses armements aériens, de 70%.

"Tout indique que la France disposera de 1,500 avions de combat de plus avant la fin de l'année", dit-il.

Les gauches applaudirent lorsque le ministre déclara que la force aérienne de la France n'était dépassée que par la force aérienne des Soviets.

Le nouveau programme mili-

Etatisation des chemins de fer

BERLIN, 3. — (B.U.P.) — Julius Dornmüller, directeur général des chemins de fer en Allemagne, a été nommé ministre du Transport hier. Il organiserait tous les services des chemins de fer afin de les amener sous l'unique contrôle du gouvernement.

Cette nomination fait suite au discours de Hitler, samedi dernier, où il annonça la nationalisation des chemins de fer allemands.

Les armements

MONTREAL, 3. — (D.N.C.) — Le conseil municipal adopte la résolution suivante: proposé par l'échevin Bray, appuyé par l'échevin L'Archevêque.

Que ce conseil se déclare fortement opposé à l'augmentation des crédits pour fins de défense nationale et prie instamment les autorités fédérales d'étudier la possibilité de dépenser, pour fins de travaux publics, les sommes spécifiées dans le budget du Dominion présentement à l'étude et destinées aux armements.

Montréal s'oppose

MONTREAL, 3. — (B.U.P.) — Le Conseil de Ville a adopté unanimement hier, une résolution pour s'opposer au programme de défense nationale du gouvernement au total de \$35,000,000.

La résolution demande au gouvernement de dépenser l'argent en travaux publics plutôt qu'en armements.

Forte réclamation

OSLO, 3. — (U.P.) — Le gouvernement norvégien vient de réclamer du gouvernement espagnol, une somme de \$100,000, comme compensation pour la vie de quatre matelots tués, quand un navire de guerre du gouvernement de l'Espagne bombardé un vapeur norvégien, le "Gulness", récemment.

Forté réclamation

OSLO, 3. — (U.P.) — Le gouvernement norvégien vient de réclamer du gouvernement espagnol, une somme de \$100,000, comme compensation pour la vie de quatre matelots tués, quand un navire de guerre du gouvernement de l'Espagne bombardé un vapeur norvégien, le "Gulness", récemment.

La Régence

LONDRES, 3. — (U.P.) — La Chambre des Communes a approuvé hier, par un vote de 305 à 1, le Roi George VI pour régler par le Roi George VI pour régler tout de suite le cas de la malade du Roi ou de son absence du pays.

Le bill, présenté en deuxième lecture par le secrétaire de l'Intérieur, Sir John Simon, prévoit que si la princesse Margaret-Rose devient reine avant d'avoir atteint 18 ans, le Duc de Gloucester sera Régent du Royaume.

Si le Duc de Gloucester est déclaré ou disqualifié, ce sera le duc de Kent qui sera Régent.

Si nous mettons un enfant dans une école catholique, c'est afin de lui donner quelque chose de plus qu'un symbole d'éducation chrétienne; c'est pour lui apprendre le sens de la vie, et sa religion magnifique, et sa vraie destinée; c'est pour mettre en lui une âme, un cœur.

Abbé BERCEY

Trentième année

No. 9286

L'ACTION CATHOLIQUE

Toutes les réformes financières, économiques, professionnelles et politiques ne seront qu'un épave et qu'un leurre et n'engendreront que déception et souffrance si elles ne s'appuient sur ce fondement inébranlable de la vérité destinée des hommes et des choses!

Chanoine CARDUN

Mercredi, 3 février 1937

S. E. Mgr M.-J. Lemieux au monastère des Ursulines

L'évêque de Sendai, Japon, préside une cérémonie de profession perpétuelle, hier matin. — Le R. P. Henri Martin, O.P., prononce le serment. — Réception au pensionnat. — Hommages de l'institution à l'évêque missionnaire.

LES 3 NOUVELLES PROFESSES

Grave accident à une fillette

Un bébé de 17 mois, Yolande Ampleman, s'est ébouillanté, hier soir, et s'est causé des blessures très graves en se renversant un bol de graisse bouillante sur les épaules et les bras. La victime était l'enfant de M. Charles-Emile Ampleman, 61, rue de l'Espérance, à Stadacona.

Deuil pour la famille G. Garneau

M. Georges Garneau, fils de Sir Georges Garneau, est décédé ce matin, à l'âge de 40 ans. — Homme d'affaires en vue.

VIFS REGRETS

L'une des familles les plus distinguées de Québec et des mieux connues vient d'être ébranlée par la mort de M. Georges Garneau, fils de Sir Georges Garneau et de feu Lady Garneau. Cette disparition causera de vifs regrets. M. Georges Garneau possédait une réputation d'homme d'affaires d'une compétence incontestée et d'une probité scrupuleuse. Il appartenait à l'une des plus anciennes maisons de commerce de la ville et dirigeait aussi un établissement important de la métropole. En effet, M. Garneau était secrétaire-trésorier de la maison Garneau, limitée, et président de la firme L.-H. Hébert, limitée à Montréal.

Depuis assez longtemps, M. Garneau était atteint d'un mal qui lui minait lentement. Ce n'est cependant que depuis une quinzaine de jours qu'il avait abandonné ses activités coutumières. Il succomba, ce matin, à une crise d'angine. Le défunt avait fait ses études au Séminaire de Québec et à celui des Trois-Rivières. Depuis plus de vingt ans, il était entré dans le commerce avec son père, Sir Georges Garneau. Feu M. Garneau faisait partie de plusieurs sociétés de la ville et il appartenait au Winter Club et au Club de la Garnison. Il était âgé de 41 ans.

Il laisse dans le deuil, outre son père, Sir Georges Garneau, son épouse, née Madeleine Hébert, ses deux enfants, Mademoiselle Madeleine Garneau et M. Louis Garneau, ses frères, M. P.-Léon Garneau, C.R., avocat de Québec, et le docteur Paul Garneau, professeur à l'Université Laval, M. Henri Garneau, courtier, de Montréal, M. Jean Garneau, avocat, assistant-secrétaire de la Commission des Accidents de Travail; ses sœurs, Mademoiselle Charles-A. Scott, épouse du major Charles-A. Scott, surintendant du camp de Valcartier, madame Antoine Rivard, épouse de M. Antoine Rivard, C.R., avocat, de Québec, madame Georges Donohue, épouse de M. Georges Donohue, de Québec.

A la famille en deuil, l'Action Catholique offre ses plus vifs et ses plus sincères sympathies.

Reprise de l'enquête vendredi

L'enquête du coroner sur la mort du détective Châteaufort va être reprise vendredi matin.

L'enquête du coroner sur la mort du détective Châteaufort se continuera vendredi matin, au Palais de Justice, sous la présidence du Docteur Paul-V. Marceau. On croit que l'enquête durera une couple de jours.

Nous avons rencontré, ce matin, le substitut du procureur général, Me Noël Dorion et celui-ci a nié une nouvelle annonce par de nos confrères, à savoir que d'après une déclaration du procureur de la Couronne des accusations seraient portées, ces jours-ci, contre plusieurs personnes en rapport avec la mort du détective Châteaufort.

Je n'ai pas fait de déclaration en ce sens, nous a fait remarquer, Me Dorion, et le devoir d'un procureur, ce n'est pas de faire des déclarations, mais de faire son devoir, et ce devoir suppose qu'il doit garder le secret professionnel. D'ailleurs, aucune accusation ne sera portée contre qui que ce soit avant que le jury du coroner ait rendu un verdict.

Une partie de la foule au débat interuniversitaire



Photographie prise à la Salle des Promotions hier soir, à l'occasion du débat inter-universitaire entre Laval et Ottawa. On remarque sur la première rangée, de gauche à droite, M. l'abbé Alexandre Vachon, Mademoiselle Paule Bernier, M. Philippe Landry, Mesdemoiselles Louise et Madeleine Wattiers. Sur la deuxième rangée on remarque les RR. PP. Roy, O.P., Milville, O.P., Albert, O.P., et Guillemette, O.P.



M. Raymond LESAGE, E.E.D., qui avec M. Parent défendra les couleurs de Laval le 12 février, dans un débat à la radio.

Le premier ministre est en faveur de la création d'un Conseil Economique

Il devra représenter toutes les branches de l'activité humaine. — C'est ce que déclare ce matin l'hon. M. Duplessis aux membres de la C. T. C. C. qui étaient venus lui soumettre leur mémoire. — Au-dessus des partis.

MAGISTRATURE DU TRAVAIL

"Nous sommes en faveur de la création d'un conseil économique", a déclaré ce matin, l'honorable M. Maurice Duplessis aux délégués de la C.T.C.C. qui ont été reçus vers midi moins-quart par les membres du cabinet. "Et ce conseil devra être constitué de façon qu'il représente toutes les branches de l'activité humaine. Il devra même représenter tous les partis politiques, du moment que ce sont des partis qui ont du bon sens. S'il s'agit d'un parti à l'idée fixe, ce n'est pas la même chose, c'est du parti-pris."

"Je puis vous assurer qu'avant longtemps il y aura dans cette province un organisme placé au-dessus de la politique et représentant tous les courants d'opinion saine."

Au sujet de l'institution en cette province d'une magistrature du travail, ce qui faisait l'objet d'une autre demande de la délégation, M. Duplessis a mis en doute la constitutionnalité d'une loi provinciale votée pour l'établir.

"M. Lapointe a exprimé l'avis que les provinces avaient ce droit", a déclaré M. Charpentier.

"Oui, mais M. Lapointe, ce n'est pas le pape. Je respecte ses talents et ses opinions, mais devant la Cour d'Appel, je me demande si son opinion serait un grave argument à invoquer. La province a le droit de créer certains tribunaux et il appartient au fédéral de nommer les juges."

"Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus de la nécessité de créer un organisme indépendant pour placer le travail au-dessus de la politique. Il s'agit d'assurer la célérité, la rapidité, la compétence et l'impartialité de cet organisme."

M. Duplessis a demandé aux ouvriers s'ils étaient satisfaits de la loi des Accidents du Travail. Les délégués ont répondu qu'ils étaient en faveur d'une loi des accidents du travail, mais qu'ils préconisaient plusieurs réformes dans le système actuel. Le premier ministre et M. Gagnon ont déclaré qu'ils seraient heureux de discuter avec eux la loi actuelle et de leur présenter la loi nouvelle.

"Je me demande si au lieu d'enlever le bouton provoqué par la dent gâtée, il ne serait pas préférable d'enlever la dent elle-même", dit-il.

Les délégués continuent à exposer leurs demandes au moment où nous allons nous dresser.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. a soutenu ce matin au cabinet provincial un mémoire très élaboré contenant de nombreuses demandes propres à améliorer la législation ouvrière et sociale.

La délégation de la C.T.C.C. était dirigée par M. Alfred Charpentier, de Montréal, président général. Ce dernier a présenté les délégués au Premier Ministre et à ses collègues et M. Gérard Picard, secrétaire général, a donné lecture du mémoire de la C.T.C.C. Nous publions demain un compte rendu des échanges de vues des délégués de la C.T.C.C. avec les membres du cabinet.

La C.T.C.C. demande, entre autres choses, une loi de salaire minimum des hommes pour les salaires ne bénéficiant pas de conventions collectives, suggère plusieurs moyens de remédier au chômage, réclame l'institution d'un conseil économique et d'une magistrature du travail, soumet plusieurs amendements importants à la loi des Accidents du Travail, demande un octroi de dix mille dollars pour faire une lutte à la fois négative et positive contre le communisme, soumet qu'une loi devrait protéger les syndicats contre les renvois abusifs, et réclame un bon nombre d'améliorations aux lois existantes. Elle réclame également une enquête sur les conditions de vie et de travail des journaliers.

Voici d'ailleurs le texte du mémoire soumis par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. : Parmi les quelque soixante délégués qui sont venus rencontrer le cabinet provincial, ce matin, nous avons remarqué : M. Alfred Charpentier, de Montréal, président de la C.T.C.C.; M. H. Quévillon, de Hull, vice-président; M. Emile Tellier, de Trois-Rivières, vice-président; M. Gérard Picard, de Québec, secrétaire général; M. Orlas Fillion, de Montréal, président de la Fédération du bâtiment; M. Charles Paquette, de Montréal, président de la fédération de l'imprimerie; M. Roméo Gilbert, de Montréal, président de la fédération des barbiers; M. O. D. Paulhus, de Sherbrooke, directeur de la C.T.C.C.; M. J. T. Robitaille, de Québec, directeur de la C.T.C.C.; M. J. T. Gagnon, de Jonquières, directeur; M. Philippe Girard, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques à Montréal; M. J.-B. Deslauriers, secrétaire de la Fédération du bâtiment.

(Suite à la page 13, 3e col.)

Le sous-comité du bill de Québec est à l'oeuvre

On recommande la mise en nomination des candidats aux charges municipales à Québec, à l'avant dernier lundi d'octobre. — Un travail considérable a déjà été accompli. — Pas de déboursés pour la ville.

LES MEMBRES DU COMITE

Siegeant sous la présidence de Son Honneur le maire Grégoire, le sous-comité spécial, des amendements à la charte, dont la formation avait été décidée hier après-midi au Comité Administratif, a tenu hier soir sa première réunion, à l'hôtel-de-ville.

Ce sous-comité est composé, comme nous l'annonçons dans un autre colonne, du maire lui-même, des échevins, Emile Morin, C.R., Arthur Duval, N.P., Emile Boiteau, N.P., du Trésorier de la Cité, M. Eugène Barry, des avocats légaux de la ville, MM. Charleau et Thériault, du greffier de la Cour du Recorder, M. Benoit Pelletier.

Il a considéré hier soir plusieurs amendements projetés et, parmi



M. Simon-G. PARENT, E.E.D., prendra part au débat radiophonique du 12 février prochain, entre Québec et Montréal.

Un emprunt est approuvé à Boischatel

Pour la construction d'une église. — Résolution adoptée à l'unanimité par les paroissiens, dimanche dernier.

IMPORTANT PROJET

Au cours d'une réunion tenue dimanche dernier, les paroissiens de Boischatel se sont déclarés, à l'unanimité, favorable au projet de construction d'une église. Sur proposition de M. Joseph-Emile Vézina, secondé par M. Alphonse Huot, il a été proposé et résolu d'emprunter le montant nécessaire pour mener l'entreprise à bonne fin. La paroisse peut actuellement disposer d'une somme considérable pour la future église, mais comme le coût des travaux sera assez élevé, il faudra nécessairement recourir à un emprunt. Tous les francs tenanciers se sont déclarés disposés à faire les dépenses nécessaires pour doter leur paroisse d'un temple qui répondra aux exigences de l'heure présente.

C'est M. l'abbé Amedée Fillion qui est curé de Boischatel. Tout fait prévoir que dans un avenir rapproché, il verra se dresser près du presbytère, grâce à son zèle fécond et persévérant, une superbe église, dont tous les paroissiens seront fiers, à juste titre.

Les élections à Beauceville

Beauceville (D.N.C.) — MM. Cléophas Veilleux, Achille Goulet, professeur, et Lucien Mathieu ont été respectivement élus, lundi, aux sièges nos 4, 5 et 6 du conseil municipal de Beauceville.

M. C. Veilleux a triomphé de M. Evangeliste Mathieu, sortant de charge; M. A. Goulet fut réélu contre MM. Geo. Grondin; M. L. Mathieu l'emporta sur M. Jos. Nadeau, conseiller sortant.

Un accident à Stoneham

Un accident qui aurait pu être mortel est survenu samedi avant-midi, dans un chantier de Stoneham, quand un travailleur, M. Léonidas Lapierre, a failli être écrasé par un éboulement qui se produisit subitement dans une pyramide de bois.

Frappé violemment par les billes, M. Lapierre fut renversé et presque assommé. Il parvint cependant à se faire entendre de ses camarades qui se portèrent aussitôt à son secours.

M. le Dr Gustave Beaudet, de Charlesbourg, fut mandé sur les lieux, et ordonna le transport de la victime à l'hôpital. M. Lapierre avait deux côtes fracturées. A son arrivée à l'hôpital St-François d'Assise, il subit un examen radiographique.

On sait déjà quel travail ont à faire présentement nos autorités municipales en ce qui concerne les élections municipales, et, parmi

Fatal accident sur les chantiers de la Voirie

M. Georges Lafrance travaillait à Charlesbourg. — Une pièce de bois placée sur un camion lui tombe sur la tête et lui fracture la crâne. — La victime succombe quelques heures plus tard à l'hôpital.

PERE DE PLUSIEURS ENFANTS

Les chantiers du ministère de la Voirie à Charlesbourg ont été, hier après-midi, le théâtre d'un tragique accident, qui a coûté la vie à un brave ouvrier de cette ville, M. Georges Lafrance. L'accident est arrivé vers 2 heures, alors qu'une lourde pièce de bois est venue frapper le malheureux à la tête et lui fracturer la crâne. M. Lafrance fut transporté d'urgence à l'hôpital St-François d'Assise, où il succomba à ses blessures quelques heures plus tard.

Lafrance travaillait dans le chantier No. 33 sous les ordres de M. Jos. Nois, il était en train de décharger un camion rempli de sable et sur lequel se trouvaient posées quelques pièces de bois. Lorsque le moment fut venu de décharger ces pièces, une de ces dernières tomba sur la tête du malheureux et lui fractura la crâne. Ses compagnons se portèrent immédiatement à son secours et ils firent demander le docteur Bilodeau et le Dr. Pare Fortin, P.S.

Devant la gravité de la blessure, le médecin fit transporter le blessé à l'hôpital St-François d'Assise, où il succéda au début de la soirée.

M. Georges Lafrance était marié et père de plusieurs enfants. Un verdict de "mort accidentelle" a été rendu à l'issue de l'enquête du coroner ce matin à 10 heures.

L'enquête qui eut lieu à la morgue de la maison Germain Lepine a été présidée par M. le Dr Paul-V. Marceau.

Provincial des Jésuites

MONTREAL, 3. — (D. N. C.) — Le T. R. P. Emile Paillasson du Séminaire de l'Immaculée Conception a été nommé provincial de la province du Bas-Canada de la Compagnie de Jésus. Il succède au R. P. Adélard Dugré.

Pierre Radisson

L'Action Catholique commencera samedi, 6 février, la publication d'une nouvelle histoire romanesque du Canada français : PIERRE RADISSON, dont l'auteur est M. DONAT FÉRON, rédacteur à "La Liberté", de Winnipeg.

Le récit de M. Féron, commenté par M. Léovide Francoeur, M.D., de St-Tite, a été brillamment illustré par M. Fleury Constantineau, de Montréal.

PIERRE RADISSON relate les aventures d'un hardi découvreur de la Nouvelle-France, qui régna en maître sur les tribus indiennes, eut des démêlés avec les rois et les ministres de deux grands pays, mit sur pied une institution commerciale qui dure encore et dont la mort est entourée d'un profond mystère.

Mort de Mme Hild. St-Cyr, rue du Pont

La défunte a succombé à une brève maladie. — Avantagusement connue en notre ville. — Obsèques vendredi matin.

A ST-ROCH

M. Hildevert St-Cyr, de la rue du Pont, vient d'être plongé dans le deuil par la mort de son épouse, née Zélie Morin. Madame St-Cyr succomba, à sa résidence, après quelques heures de maladie seulement. Elle laisse le souvenir d'une femme de bien et d'une très bonne chrétienne.

Lui survivent, outre son époux, M. H. St-Cyr, épicière, de la rue du Pont, ses fils : le R. Frère Conrad, (Adolphe St-Cyr), des Frères des Ecoles Chrétiennes; Louis-Joseph, Albert, Hildevert, de la maison St-Cyr et Frères, marchands de musique; Ambroise St-Cyr, marchand de musique; sa fille : Mme Georges Audet, née Blandine; son gendre : M. Georges Audet, de la maison Audet et Giguère, marchands; ses belles-filles : Mme L. J. St-Cyr, née Aline Lamontagne; Mme Albert St-Cyr, née Marie-Paule Kirouac; Mme Hildevert St-Cyr, née Marie-Paule Caron; Mme Ambroise St-Cyr, née Alma Fortier, et plusieurs petits-enfants; ses sœurs : Mme Vve Georges Caron, de l'Islet; Mme Jos. Lemieux, de Montmagny; Mme Anna Plante, de Montréal; ses frères : M. Arsène Morin, de Montréal; M. Adolphe Morin, voyageur, de Québec.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 heures, en l'église de St-Roch. Le convoi funèbre partira de la maison de la défunte, 97, rue du Pont, à 8 h. 45.

L'inhumation se fera au cimetière St-Charles.

A la famille en deuil, l'Action Catholique présente ses plus sincères sympathies.

Octroi de \$50

Faisant suite à une demande formulée par le comité d'organisation du prochain congrès des Maîtres de Postes, qui sera tenu en notre ville, au mois de juin, le Comité Administratif a décidé hier de voter un montant de \$50, en rapport avec la tenue de ce congrès.

M. l'abbé Courcy

M. l'abbé Irénée Courcy, vicaire à Rivière-du-Lois, sous traitement à l'hôtel-Dieu de Québec depuis plusieurs semaines, vient de quitter l'hôpital pour St-Pacôme où il se reposera quelque temps dans sa famille avant de reprendre le ministère.



M. Oliva GIGNAC, de la Caisse Populaire de Québec, est élu président de la section St-Roch, de la St-Jean-Baptiste.

Témoignage du président de l'U. N. O.

L'association avait amassé \$3,000 depuis son existence, mais il y avait un déficit lorsqu'il devint président.

PASSES D'ARMES

M. le juge Laetare Roy a continué d'entendre, ce matin, la cause du président de l'U.N.O., accusé de refus de pourvoir par son épouse. Le procureur de l'accusé a fait entendre le président comme témoin et le juge a fixé la date de son jugement à mardi prochain.

Le témoin a fait certaines déclarations intéressantes et eut d'assez vives discussions avec le procureur de la Couronne, Me Jean-Robert Beaudoin.

"Vous cherchez-vous du travail ? lui demanda Me Beaudoin.

"Où.

"Nommez-moi donc les places, où vous êtes allés pour demander de l'ouvrage ?

"Depuis plusieurs mois, je n'ai pas cherché de place, car mes fonctions de président occupent tout mon temps. Je défends le pauvre.

"Cela peut rapporter beaucoup plus tard.

"Vous ne pouvez fournir d'argent à votre femme ?

"Je ne gagne pas un aussi gros salaire que le procureur de la Couronne.

"C'est peut-être vrai, mais je ne me cache pas derrière le désintéressement et la philanthropie pour le gagner.

"Une brève discussion s'ensuivit entre le témoin et le procureur de la Couronne, M. Jean-Robert Beaudoin. Ce dernier termina la discussion en disant : "Vous ferez vos phrases en bas, ici vous répondrez à mes questions."

Le témoin répliqua qu'il n'avait pas peur de dire ce qu'il faisait. Il a dit que l'U.N.O. avait ramassé \$3,000, au cours de son existence, et que lorsqu'il arriva à la tête de l'association, le 1^{er} décembre dernier, il ne restait plus que \$7, en caisse et il y avait \$400, de déficit. Le témoin a expliqué que l'association ne marchait pas sur une base d'affaires, et c'est ce qui explique le pauvre état des finances.

"Jusqu'ici ce sont ceux qui ont eu l'air le plus sincère pour les ouvriers, qui les ont roulés d'avantage.

"Comment retirez-vous de Moscou ? lui demanda Me Beaudoin.

"Pas un sou. Trois personnes, que je ne puis nommer, vivent à ce qu'il m'entre par de communistes dans notre association.

"Que faites-vous du produit des danses que vous donnez ?

"C'est pour former une caisse de frais funéraires au profit des membres de l'association."

Après quelques discussions sur des sujets plus intimes, le jugement est fixé à mardi prochain.

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique Directeur: Jules DORION

MERCREDI, 3 FEVRIER

Le cas de Chicoutimi

C'est une démonstration vivante de la nécessité d'une architecture économique en cette province.

Il n'est probablement pas une ville qui ait souffert autant de la crise que Chicoutimi.

D'abord, le marasme a commencé dans cette ville cinq ans plus tôt que dans le reste du pays, parce qu'une conspiration des fabricants de papier a forcé, avec la complicité passive du gouvernement de Québec, la compagnie canadienne-française exploitant les pulperies chicoutimiennes à fermer ses portes.

Nous savions parfaitement cela, mais il est bon de citer quand même le "Progrès du Saguenay" de la semaine dernière à ce propos : "Quand on pense — je sais ce dont je parle — quand on pense que ces moulins ont été fermés volontairement, pour faire disparaître un concurrent ; quand on pense que toute cette misère a été créée volontairement, sous les yeux et avec la permission du gouvernement passé. Ces moulins les mieux situés du monde, dont l'exploitation était parmi les moins dispendieuses!"

Le résultat de l'étrangement industriel de Chicoutimi, le voici en peu de mots :

Sur une population d'environ 15,000 âmes, douze ou quinze cents familles vivent constamment de secours publics. C'est presque la moitié.

En six années seulement, les deux gouvernements ont dépensé en secours directs la somme fabuleuse de \$3,100,000, bien que la population de cette ville se soit accrue de \$522,900 par suite de l'assistance qu'elle a dû apporter elle-même aux chômeurs. Naturellement, elle a ainsi dépassé la limite de sa capacité.

Nous prions ceux qui trouvent toujours excessives les sommes versées en secours aux chômeurs de lire le passage suivant, que nous empruntons au "Progrès du Saguenay" : "Les gens ont mangé, à peu près; les enfants ont pâti. Songez-vous, par exemple, que 80 p. c. des enfants qui fréquentent les écoles des quartiers les plus affectés sont au-dessous du poids normal et que cela est dû à une alimentation insuffisante?"

* * *

Belle affaire, n'est-ce pas, que l'initiative privée libre de tout contrôle?

Très fructueuse, pensez-vous, cette initiative privée sans frein, qui a permis l'assassinat de l'industrie de Chicoutimi par les compagnies Canada Power et Price Brothers, en faillite elles-mêmes quelque temps après, succombant probablement sous les coups assénés par d'autres compagnies plus puissantes, au nom toujours de l'initiative privée? Beau régime, oui!

C'est cette initiative privée qui organise notre vie économique sans aucun plan rationnel. C'est elle qui fonde les villes là où elle veut et comme il lui plaît, puis c'est elle qui les plonge ensuite dans la misère, quand cela satisfait ses intérêts immédiats. Et que fait-on du capital humain, en tout cela?

Certains se demandent encore s'il faut un conseil économique à notre province. Question oiseuse qui ne peut entraîner qu'une vaine discussion.

Parlons franc. L'institution du conseil économique est en retard de dix ans au moins, chez nous. Seules les modalités de sa réalisation devraient maintenant faire l'objet des enquêtes et des discussions. Enquêtes qui, bien entendu, ne devraient pas s'éterniser.

Si l'organisation professionnelle est tellement en retard qu'il soit impossible de fonder immédiatement ici un véritable conseil économique modelé sur ceux des pays plus avancés, nous pouvons au moins constituer un conseil consultatif apte à corriger un peu les erreurs inévitables de notre pauvre démocratie et à mettre un peu d'ordre dans notre vie économique.

Débordés par des questions absorbantes comme celles du patronage, de l'administration courante et des enquêtes nécessaires, obligés de figurer en de multiples circonstances, où ils se reposent encore moins qu'au travail, préoccupés tous, c'est évident, de leur réélection, nos hommes d'Etat ne peuvent même pas songer à étudier les questions économiques à la lumière des principes sociaux, de l'expérience universelle et de nos besoins particuliers.

Il leur faut, pour les aviser, un corps formé d'hommes renseignés, pourvus d'un robuste jugement, animés d'un grand amour pour leur province, à l'abri des intrigues des accapareurs de toute sorte, assez énergiques même pour déplaire temporairement au peuple en vue de le mieux servir.

* * *

Si les gouvernants passés avaient eu à leur disposition une telle équipe de techniciens, de patriotes et d'incorruptibles, aucune puissance n'aurait pu imposer à la province tant de constructions industrielles à l'envers du bon sens, tant de démolitions désastreuses comme celles de Chicoutimi et de plusieurs autres villes industrielles.

On nous pardonnera de rappeler ici que nous réclamons depuis longtemps un conseil économique ou quel qu'autre corps consultatif analogue capable de servir de contre-poids, auprès du gouvernement, aux pressions de gens plus audacieux que compétents.

Pour comprendre la nécessité d'un organisme tel que les conseils économiques en cette province, il suffit d'observer les ruines économiques, sociales et morales amoncées ici et là, faute d'une doctrine économique vraiment nationale, faute d'une architecture économique inspirée de cette doctrine, les postulats du libéralisme économique ayant affirmé en notre province plus que partout leur nocivité.

Eugène L'HEUREUX.

PETITES NOTES

Héroïsme et terroïsme

Le nombre des victimes dérales de la guerre espagnole augmentent de jour en jour.

On estime actuellement à 7,000 le nombre des prêtres brûlés vifs en pleine rue, ou coupés en morceaux, ou crucifiés, ou tués à coups de hache, ou simplement fusillés.

Ces massacres exécutés par les troupes gouvernementales donneront lieu à des scènes magnifiques de noblesse et d'héroïsme. En voici une que nous raconte Victor Montserrat dans la CROIX:

Au village d'Alpens, les rouges s'apprêtent à incendier l'église. Un jeune prêtre sort à leur rencontre, résolu à les en empêcher. Ils le font prisonnier, l'insultent, le maltraitent. Impassible, il supporte tout avec un courage admirable. Puis il leur parle de la religion, de l'erreur qui les aveugle. Il leur prouve que la religion n'est pas contre les ouvriers, il refute leurs objections et pour leur prouver qu'il leur dit la vérité, il se déclare prêt à la soif du sang de ses veines. Il leur demande de le tuer.

Les rouges, admirant son héroïsme, refusent de le faire. Il insiste de nouveau. Il leur dit que si tout en l'épargnant ils veulent brûler son église, il s'élancera au milieu des flammes pour mourir en embrassant le Crucifix, comme preuve de l'amour qu'il a pour le Christ dont il est le représentant.

Convaincus qu'il ferait ce qu'il affirme, les rouges le forcent à partir. Mais avant, l'un d'eux lui promet de lire l'Evangile. Ce jeune prêtre est aujourd'hui en France. Sa modestie l'empêche de révéler son nom. Je le connais depuis longtemps: c'est un de mes amis.

Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. La vérité de cet aphorisme se vérifie chaque jour en Espagne. L'Eglise sortira de l'épreuve plus forte. Les sacrifices, les immolations, le sang des prêtres et des catholiques d'Espagne seront une bénédiction pour l'Eglise tout court.

L.-P. Roy.

Gide est détesté

Admiré et adulé comme un génie parce qu'il se croyait et se disait communiste, André Gide est maintenant traité d'hypocrite et d'écritain par les écrivains de l'U.R.S.S.

Le JOURNAL LITTÉRAIRE de Moscou décerne au grand écrivain français les gentillesques qu'il voit:

Lorsqu'on lit l'ouvrage RETOUR DE L'U.R.S.S., qui vient de paraître à Paris, et l'on se souvient des discours chaleureux et enthousiastes prononcés par André Gide lors de son séjour en U.R.S.S., on ne peut pas ne pas penser que Gide nous offre un spécimen d'hypocrisie et de duplicité des plus abominables. On a peine à croire que toutes ses précédentes déclarations n'étaient que mensonges et servaient de masque à un ennemi venu chez nous en trahir dans l'unique but de dépester, pour en faire étalage, toutes les faiblesses du régime soviétique.

Et, pourtant, Gide, dans son ouvrage, ne fait que cela.

Son hypocrisie nous paraît d'autant plus repugnante qu'il crache maintenant sur ce que, chez nous, il disait admirer, et qu'il assaillait de louanges et de larmes ses abjectes calomnies sur notre pays et sur notre peuple. chose curieuse, plus perfides et plus haineuses sont les coups qu'il nous assène et plus véhémentes sont les protestations d'attachement à la cause communiste dont il les accompagne.

Ces aménités de la part de ses anciens adulateurs fourniront à André Gide l'occasion d'exposer ses nombreux péchés littéraires.

L.-P. R.

CHRONIQUE SYNDICALE

Fixation du prix du lait

La commission provinciale de l'industrie laitière a émis, à date, un certain nombre d'ordonnances très élaborées fixant, entre autres choses, le prix du lait pour le consommateur. Ces ordonnances ont soulevé de nombreuses critiques, les unes fondées, les autres puériles. Il ne nous appartient pas d'étudier la question du lait sous tous ses angles. Au point de vue syndical, toutefois, il est un aspect de la question qui mérite une attention particulière. En d'autres termes, il est peut-être à propos d'étayer l'opinion émise récemment par le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

Le Conseil Général n'est pas opposé au principe de la fixation du prix de vente du lait, mais à condition que l'on tienne compte, en fixant ce prix, de tous les éléments qui l'influencent. Ce qui a provoqué des protestations de la part des Syndicats Catholiques, c'est que le prix de vente du lait est fixé sans tenir compte du salaire des employés de laiteries et des employés des laitières. Comment peut-on arriver à fixer convenablement le prix d'une marchandise si l'on ne tient pas compte de l'élément salaire. Il est vrai que les employés de laiteries et les employés de laiteries ne reçoivent, en général, que des salaires de famine, mais il est temps que l'on touche ce point et que l'on fasse un effort pour lui trouver une solution.

Il ne fait pas de doute qu'une convention collective serait un excellent moyen de régler le problème des salaires dans l'industrie laitière, et ce serait, croyons-nous, profitable aux employeurs comme aux employés.

Nous ne saurions terminer cette chronique sans souligner un cas révoltant qui nous a été raconté par l'employé qui en a été victime. Il s'agit ici d'un employé d'une laiterie. Cet employé était père de neuf ou dix enfants. Son salaire était de dix dollars et quelques sous par semaine. Il ne touchait jamais ce salaire parce qu'il était responsable du crédit fait aux clients et responsable de plusieurs autres choses. Un jour l'employeur organisa une souscription parmi ses employés. Chaque employé était appelé à verser cinquante sous. Pour quoi? Pour faire un cadeau à un ami politique. Il est temps que cette exploitation cesse. C'est hon teux.

Gérard PICARD

Assemblées syndicales

CE SOIR, A 19, RUE CARON

Syndicat des Plombiers-Électriciens, Section des Tailleurs de Cuir et Section des Cordonniers-Monteurs de l'U. P. T. C. et syndicat de la confection.

Le Parti communiste veut faire reculer M. Lapointe

Les communistes sont mécontents de l'honorable Ernest Lapointe. Ils voudraient pouvoir continuer leur petit jeu en faveur du "Fronte crapular" selon l'expression si caractéristique du Général de Castelnau.

Nous ne doutons pas que le Ministère de la Justice saura résister aux tentatives de chantage du Parti Communiste canadien. S'il est un pays qui doit refuser son appui aux "rouges" d'Espagne c'est bien le nôtre. Le Canada est un pays d'ordre qui doit avoir à cœur de n'encourager d'aucune façon les éléments de désordre.

* * *

Loin de reculer devant les protestations des émissaires de Moscou, le gouvernement fédéral devrait leur demander compte de leurs incitations à commettre des faux.

Et nous nous expliquons.

Les passeports obtenus pour les volontaires l'ont été sous de fausses représentations. Les plaintes que nous avons eues depuis une semaine attestent de façon péremptoire. Qui a incité les jeunes gens à blaguer leurs répondants? Qui leur a enseigné à mentir effrontément? Les agents recruteurs, les membres du Parti communiste.

Nous suggérons donc humblement à l'hon. Ernest Lapointe d'enquêter auprès des volontaires qui ont obtenu des passeports afin de punir ceux qui les ont incités à tromper les officiers du Fédéral. L'occasion est belle de faire savoir aux émissaires de Moscou qu'ils doivent respecter nos lois.

* * *

Nos diverses organisations sociales catholiques sont heureuses de la décision d'Ottawa. Puisque les communistes expriment leur réprobation à l'honorable Lapointe, pourquoi les anticommunistes ne lui exprimeraient-ils pas leur approbation? Point n'est besoin d'inonder le Ministère de la Justice d'une avalanche de résolutions. Il semble tout de même opportun que trois ou quatre de nos principaux organismes centraux expriment les sentiments de tous leurs membres à M. Lapointe.

Quoi qu'il en soit, nous avons la ferme conviction que le Gouvernement n'a pas besoin de nos approbations pour faire son devoir. Et les recruteurs du "Fronte crapular" en auront pour leur rhume.

Louis-Philippe ROY.

A PROPOS DE COOPERATION

Ces jours derniers, le "Progress Club of Montréal" invitait ses membres, en très grande majorité de langue anglaise, à venir entendre parler de coopération. Le conférencier de circonstance était un homme qui s'y entend bien en la matière, M. L.-P. Deslongchamps, président de la "Coopérative Fédérée de Québec", organisation qui groupe maintenant 22,000 membres en 225 sociétés dont le chiffre d'affaires annuel, sans tenir compte des opérations que les membres d'une même société peuvent faire entre eux, atteint les \$10,000,000.

Tous les envoyés, tous les orateurs, tous les propagandistes de tous les "ismes" subversifs pourrissent à utiliser et user comme tribunes toutes les "boîtes à savon" du monde, leur action sera nulle dans les milieux québécois, leur éloquence et leurs menées n'y auront pas plus d'effet que de l'eau sur le dos d'un canard, si l'on fournit l'occupation aux agriculteurs en même temps qu'à ceux qui chôment. C'est en substance ce qu'a dit M. Deslongchamps à ses auditeurs de langue anglaise. Et il ajoutait que c'est par la coopération, ainsi que le démontre le cas de la "Coopérative Fédérée", par de l'action et non par de simples discours, que l'on peut le plus facilement donner de l'occupation à chacun, améliorer le sort de chacun.

Mais coopération signifie nécessairement action collective, action individuelle, si l'on veut, mais action individuelle concertée par un grand nombre de personnes en vue d'un but commun, ou par chacun et par tous, profitable à chacun parce que profitable à tous.

Ca n'est pas la première fois que M. Deslongchamps entretient ainsi de coopération des auditoires anglais. Depuis quelques mois, il a été maintes et maintes fois l'initiateur de groupements sociaux à Westmount, à Notre-Dame-de-Grâce et ailleurs. Fait à noter, presque chaque fois, ceux qui l'avaient écouté ont voulu mettre immédiatement à profit son bref enseignement. Des coopératives de consommation se sont organisées ici et là, elles fonctionnent.

Verra-t-on bientôt se déclencher, pareil mouvement dans nos différents milieux urbains? Y aura-t-il des notables qui seront assez curieux pour vouloir se renseigner sur les principes et les méthodes de la coopération, assez agissants pour mettre en branle un mouvement dans ce sens-là? Ça serait à souhaiter.

E. B.

"Le Devoir"

Oeuvre de salut

Un peu partout, les observateurs s'accordent à reconnaître que le monde traverse aujourd'hui des heures fort mauvaises. Notre propre pays est loin d'en être exempt. Chômage, révolution latente ou en pleine élosion, guerres et menaces de guerres encore pires, fléaux dévastateurs, catastrophes multipliées, maladies déclinantes, inquiétude généralisée. L'avenir de l'humanité semble vraiment bien gros d'angoisses.

Pour les croyants, voire pour les simples êtres raisonnables qui ne contestent pas la nécessité d'un Être suprême, maître et ordonnateur de l'univers créé, comme des causes secondes qui en déterminent les activités, les joies ou les souffrances, s'impose, en de telles angoisses mortelles, le recours à Dieu, l'appel pressé, sincère, persistant à sa miséricorde! Le Saint-Père en a prévenu, l'humanité désemparée. Seules, la prière ardente, la réparation loyale, l'expiation généreuse sont capables d'apaiser le juste courroux du Ciel et d'obtenir le retour de la paix au sein du monde en détresse.

De ce recours indispensable, de cette attitude salvatrice une occasion, propice entre toutes, s'offre avec les heures régulières d'adoration réparatrice que ménage à ses membres fidèles des deux sexes et à la pitié de tout le peuple chrétien l'Association de l'Adoration perpétuelle du diocèse de Québec, qui a son siège à la chapelle des Soeurs franciscaines missionnaires de Marie, 180, Grande Allée. Les heures "publiques" sont fixées de 7 à 9 heures, chaque jeudi soir, et de quatre à cinq heures, les dimanches et jours de fête.

Judi, le 4 février, à huit heures du soir comme tous les premiers jeudis de chaque mois, il y aura heure solennelle, prêchée par M. l'abbé Plerre Gravel. La chorale de Saint-François d'Assise, si renommée, chantera le Salut. Nul doute qu'on voudra s'y rendre en foule nombreuse et recueillie.

3 FEVRIER 1762

LES CANADIENS PRIENT POUR GEORGES III

Fils aîné du prince de Galles, Frédéric, et petit-fils de Georges II, le futur Georges III naquit le 4 juin 1738. En octobre 1760, à la mort de son grand-père, il monta sur le trône. Sa vie privée, dit-on, fut irréprochable. Au cours de sa jeunesse, il voulut contracter mariage avec Lady Sarah Lennox; on s'y opposa et il renonça à son projet. Il épousa, en 1762, Charlotte, princesse de Mecklenbourg-Strelitz, qui lui donna neuf fils et six filles. Parmi les fils qui atteignirent l'âge mûr, on mentionne Georges IV, William IV, et duc d'York, Kent, Cumberland, Sussex et Cambridge. Lors du mariage de Georges III, le gouverneur des Trois-Rivières, Burton, avertit M. le Grand Vicair Perreault de cet événement et ce dernier, par un mandement daté du 3 février 1762, ordonna, au prône du dimanche, de prier pour le roi d'Angleterre et de chanter le Te Deum en honneur de son mariage. Georges II devint fou en 1811 et mourut en 1820.

ment), ce qui représente \$980.25 par cheval-vapeur.

Parlez-nous de la force motrice vendue, d'après votre avant-dernière cédule, au prix de \$19.92 le cheval-vapeur-an comme charge fixe, avec en plus la consommation facturée au taux de \$326.75 le c. v. (voir votre cédule E publié en novembre 1932).

Me reprochez-vous de ne pas avoir signalé ces détails aux radiophiles?

Et pour ajouter à l'indigne, la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent compare les honoraires d'un professionnel avec le tarif d'une compagnie de l'électricité. C'est encore la vieille méthode du trust d'attaquer le caractère de ses dénonciateurs et de porter la lutte sur le terrain privé.

Un cheval-vapeur peut normalement travailler vingt-quatre heures par jour durant une année et un dentiste ne peut guère accomplir plus qu'une soixantaine d'heures de travail par semaine. Il y a huit cents dentistes dans la province, mais un seul monopole de l'électricité. Avant longtemps vous compterez encore plus de huit cents dentistes, mais le monopole vous le chercherez en vain, le peuple lui aura donné son coup de mort.

Le trust peut vendre 2 ou 3 millions de c. v. simultanément et le dentiste n'extraire qu'une dent à la fois.

Le dentiste fonde des cliniques dentaires où il donne ses services gratuitement aux pauvres. Il y consacre sans rémunération du temps pour lequel des clients seraient disposés à lui payer des honoraires.

Montrez-nous donc les centrales érigées par le trust pour éclairer les pauvres gens gratuitement.

Voilà ce que vous attirez vos comparaisons malpropres!

Montrez-nous donc les centrales érigées par le fust de traiter sans rémunération la douleur et la maladie chez un chômeur, et je vous tracerai une liste de ceux à qui le trust a coupé le service de l'électricité et du gaz en raison de leur pauvreté extrême et de leur incapacité de payer leur note.

Puis, vous tirez des conclusions en calculant le nombre de dents qu'un dentiste pourrait extraire en travaillant vingt-quatre heures par jour durant une année. Quel argument stupide!

Que diriez-vous du dentiste qui, se basant sur le nombre de dents qu'il pourrait extraire en travaillant jour et nuit durant une année, en viendrait à la conclusion qu'il retire en moyenne, pour une extraction de dent, 1-84 de dollar, tout en chargeant \$1.00?

Si votre argument est bon, le dentiste pourrait exiger \$84.00 pour une extraction et démontrer qu'il ne fait qu'une moyenne d'une piastre par avulsion de dent.

C'est l'argument dont vous vous servez; je le retourne contre vous et c'est là où je vous prends singulièrement en défaut.

Si le professionnel avait eu envers le public la même dureté que celle que le trust a eue pour le peuple, qui aurait soigné certains employés du trust venus à l'assistance publique demander la charité des soins du médecin, du chirurgien et du dentiste parce que leur salaire était insuffisant?

Si le médecin le chirurgien était animés de votre esprit utilitaire, ils auraient exigé leur dû pour chaque opération et chaque traitement. Et combien de misérables aujourd'hui dormiraient au cimetière, faute de soins médicaux? Je connais un médecin que le trust a mis dans l'obscurité, parce que les agents du trust sans cœur avaient reçu ordre de couper les fils, dans une chaumière au moment où une mère donnait le jour à un fils. Vos comparaisons vous ont certes mal inspirés. La rage, même dissimulée, est mauvaise conseillère, c'est évident.

Les professionnels sont des humains et, par conséquent, susceptibles de commettre bien des erreurs, mais ne comparez pas les professions où s'abritent encore de l'idéal et de l'altruisme avec un trust qui ne rêve qu'à eux profits obtenus par les moyens repoussables que j'ai dénoncés, en d'autres occasions, devant la Commission Lapointe en 1934 à l'école du Plateau tout dernièrement.

Pour nous attendre, dites-nous que vous avez retiré d'un client seulement \$25 par c. v., mais laissez-nous connaître aussi combien ce même cheval-vapeur vous a permis de soulager de cinq ou six autres clients.

Ces petits moyens vous pourrez les essayer avec d'autres, mais pas avec ceux qui connaissent les dessous du trust de l'électricité.

En terminant, un mot pour M. P.-E. Gagnon, avocat de la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent! Est-ce vous, M. Gagnon, qui écrivez une lettre confidentielle à l'un de nos chefs pour demander que l'on ne dénonce pas la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent durant notre campagne électorale dans la région du bas du fleuve? Est-ce vous qui demandez de ne pas particulariser, et qui voulez que nous demeurions dans les généralités?

En temps électoral, étiez-vous national comme quelques-uns: Contre les trusts pour obtenir des votes et, une fois en place, au diable les consommateurs?

Philippe Hamel

FAIRE L'EDUCATION DU PUBLIC VOILA LA TACHE ESSENTIELLE DE NOS ELITES

C'est ici que les hommes de pensée peuvent être utiles, en étant eux-mêmes.

Ils doivent représenter crûment aux Français qu'ils ne seront capables d'agir que lorsqu'ils auront des principes qui les inspirent.

Nos actes commencent dans nos pensées, comme les fleuves dans les glaciers.

Ce qui importe à présent et presse le plus, c'est de rendre aux meilleurs Français le courage de penser, c'est de leur apprendre à avoir du caractère dans l'esprit.

("La Revue des Lectures", no du 15 décembre 1936.)

L'Action Catholique, journal fondé par le Cardinal Bégin sous la bénédiction de Pie X, et auquel un apôtre comme Mgr P.-E. Roy donna son zèle et sa vie, ne saurait être une oeuvre médiocre. Soyons assez justes et assez intelligents pour reconnaître qu'elle se dresse en sa hauteur comme l'un des plus beaux efforts d'apostolat social en notre pays.

(Son Eminence le Cardinal VILLENEUVE).

LE SYNDICAT offre

3 JOURS À 46¢ 56¢ 76¢ 96¢

dans tous les départements - Des articles de toute première nécessité offerts à prix réduits pour ces 3 jours - Venez fouiller dans ces spéciaux - Voyez-les dans les vitrines -

Section à 46¢	Bas pour hommes Cachemire de couleur ou laine cordée. Valeur régulière de 50c. et 55c. pour 46c	Bas de golf tout laine, brun, gris bleu et drab, avec haut de fantaisie, pour garçons. Spécial : 46c	Crêpe plat, blanc, rose, bleu pâle. 44 pouces de largeur. Une valeur intéressante pour lingerie. Marchandise garantie inaltérable au lavage. 600 verges seulement à sacrifier à ce bas prix. Valeur de 75c pour 46c	Jupons-Combinaison de tricolette, garnis ou non de valenciennes. Bretelles ajustables. Régulier de 59c. et 69c. pour 46c	Gaines élastiques de couleur. Un genre très fort. Valeur régulière de 98c. à écouler à 46c	Section à 46¢
	Bonnets-aviateur d'étoffe polo pour garçons et fillettes. Toutes les couleurs. Valeur de 59c. pour 46c	Caleçons et gilets de coton ouaté pour garçons. Grandeurs : 22 à 32. Chaque : 46c	2 pour 46c	Bouffants, "panties" de tricolette pêche, rose, verte et blanche. Régulier de 39c. 2 pour 46c	Broché de soie de couleurs assorties, pour tentures. Marchandise de 50 pouces de largeur. Valeur de 59c. pour 46c	

Section à 56¢ Occasion irrésistible Un lot de 2500 à 3000 verges de beau crêpe de soie pour robes. Toutes les teintes en vogue y compris noir et blanc. Ce lot est acheté directement de la manufacture, d'où son bas prix. Valeur de 90c. à 1.25 pour 56c		Section à 76¢ Chaque article est une occasion. Venez demain et les jours suivants.		Section à 96¢	
Soie taffetas de la plus belle qualité existante. 38 pouces de largeur. Noir, blanc, rose, bleu marin, bleu royal, rouge, brun, pêche, vert, mais, bleu pâle et rose pâle. Quantité limitée de 1900 verges. Valeur d'au moins 90c. pour 56c	Crêpe satin 3 pièces seulement de beau crêpe satin, à envers fini cordon. Noir seulement. 38 pouces de largeur. Haute nouveauté pour le printemps. Valeur de 1.00 pour 56c	Crêpe plat Futures mariées, voici une offre qui vous intéresse. Crêpe plat de pure soie, absolument lavable, pour lingerie de luxe. Blanc, rose pâle, rose thé, bleu pâle. 38 pouces. Valeur de 90c. pour 76c	Soie moirée Une marchandise en grande demande et toujours à la mode. Belle qualité et nous garantissons que le dessin ne s'effacera pas. 46 pouces. Toutes les teintes y compris la noire. Valeur 98c. pour 76c	Pour robes de couvent Belle serge botany pure laine, croisée, fine et très douce au toucher. 54 pouces de largeur. Noir et bleu marin. Valeur régulière de 1.50 pour 96c	Satin lavable Un nouveau lot, dans toutes les teintes, y compris la blanche. Peut s'utiliser pour lingerie ou parures de chambre. 36 pouces de largeur. Valeur de 50c. 3 verges pour 96c
Crêpe satin 4 pièces de beau crêpe satin pure soie, pour fine lingerie. Blanc seulement. 44 pouces de largeur. Valeur régulière de 1.00 pour 56c	Broadcloth Un lot de broadcloth argyle, popeline, voile dimity écossais et toile irlandaise, rayée ou unie, pour robes d'intérieur. 36 pouces de largeur. Valeur de 29c. à 35c. 2 verges pour 56c	Marvel uni Tissu mercerisé, de toutes nuances et garanties, pour robes ou lingerie. 36 pouces de largeur. Valeur jusqu'à 45c. 2 verges pour 76c	Bas pour dames Cachemire de laine botany; haut fini élastique. Valeur régulière de 89c. pour 76c	Bas pour dames Qualité soie et laine; marques Penmans et Mercury. Toutes les teintes en vogue. Très belle valeur à 96c	Gants de kid fin ou kid doublé, pour dames. Un lot que nous voulons écouler complètement. Des valeurs jusqu'à 2.00 pour 96c
Plaza piqué imprimé de nuances variées, pour robes d'intérieur ou garnitures diverses. 36 pouces de largeur. Valeur de 29c. à 35c. 2 verges pour 56c	Pantoufles indiennes genre mocassin, perlé et orné de fourrure. Bleu, vert, rouge et noir. Tous les points pour dames. Valeur de 1.00 pour 76c	Robes de nuit de tricolette garnie de dentelle, pour dames. Style avec bouts de manches. Vert, rose, pêche et blanc. Régulier de 1.29 pour 76c	Foulards pour hommes Foulards de laine et flanelle de couleurs bien assorties. Valeurs de 1.00 et 1.39 pour 76c	Corsets de tous styles, pour dames. Coutil très fort et uni. Vous trouverez dans ce lot des valeurs de 1.29 et 1.49 pour 96c	Jupons-combinaisons de crêpe blanc, pêche, et rose, pour dames. Genre avec bretelles ajustables. Valeur de 1.29 pour 96c
Bas pour dames Bas pure soie, entièrement façonnés, et bas de cachemire de laine, marque "London" avec haut élastique. Assortiment complet de couleurs. Valeur jusqu'à 69c. pour 56c	Point de soie couleur biscuit, pour rideaux. Dessins assortis. Valeur régulière de 60c. et 69c. pour 56c	Bonnets-aviateur en cuir tan et brun, avec imitation de fourrure, pour garçons. Valeur régulière de 1.00 pour 76c	Bonnets-aviateur de cuir de toutes nuances, pour garçons, fillettes et dames. Valeur jusqu'à 1.25, pour 76c	Homespun rayé, pour draperies. Un tissu de bonne épaisseur. 50 pouces de largeur. Valeur de 1.00 et 1.25 pour 96c	Chapeaux pour hommes Un lot de feutres désassortis. Venez voir si nous avons votre grandeur. Des valeurs régulières jusqu'à 2.50 pour 96c
Bas pour hommes Bon cachemire de laine, de couleurs de fantaisie bien assorties. Points : 10 à 11 1/2. Valeur de 39c. 2 paires pour 56c	Chemises pour garçons Fin broadcloth assorti de couleurs. Coupe absolument parfaite. Encolures : 12 à 14 1/2. Valeur de 75c. 56c	Chandails pour garçons Genre tout laine; col en V, polo ou à boutonner. 24 à 32. Valeur régulière de 89c. pour 76c	Bas de golf tout laine, avec haut de couleur de fantaisie, pour garçons. Points : 7 1/2 à 10 1/2. Gris et brun. Valeur de 89c. pour 76c	Chemises pour hommes Marques Prince et Olympic, 2 faux-cols et col rabattu. Toutes les couleurs ainsi que la blanche. Encolures : 13 1/2 à 17 1/2. Valeur de 1.29 pour 96c	Chemises pour garçons Broadcloth de fantaisie et de belle qualité. Encolures : 12 à 14 1/2. Valeur de 1.25 pour 96c
Bonnets-aviateur en ratine de toutes nuances, pour garçons et fillettes. Valeur régulière de 75c. pour 56c	Casquettes de tweed, avec ou sans bande, pour garçons. Valeur jusqu'à 85c. pour 56c	Aux Grands Magasins à Rayons du SYNDICAT de QUEBEC LIMITEE			
				Pyjamas pour garçons de 4 à 18 ans. Broadcloth de fantaisie. Genre avec bande élastique. Valeur de 1.25 pour 96c	Habits de laine style 2 pièces, dans le rouge, bleu, vert et marron, pour enfants de 2 à 6 ans. Valeur régulière de 1.29 pour 96c

Nouvelles cimes sur les marchés de Montréal et de N.-Y.

Placements recommandés :

C. N. R.	3	1 fév. 52	@ 99.50
(Garanti par le Dominion)			
Province d'Ontario	3	1 déc. 51	100
Soeurs de Miséricorde, Montréal	4	1 mars 52	100
Diocèse de Gaspé	4	1 janv. 46	100
Collège St-Paul, Winnipeg	4	1 mai 47	100
(R.R. Pères Jésuites)			
Fabrique N.-D. de la Défense	4	1 sept. 51	100
Hôpital St-Luc	4 1/2	1 août 47	101
Com. Scol. Protestante Rouyn	5	1 mai 53	100
Quebec Telephone	5	1 fév. 55	100

LA CORPORATION DE PRETS DE QUEBEC

Courtiers en obligations

132, rue St-Pierre

Québec

Tél. : 2-4765

La Finance

C. I. Fund

Canadian Investment Fund Limited, a rapporte des recettes nettes de \$189,000 pour l'année dernière, comparativement à \$128,000 pour 1950. La société a réalisé des profits de \$133,184 avec la vente de valeurs, vis-à-vis de \$55,833, en 1950. A la fin de 1950, l'actif net s'élevait à \$5,276,265, à rapprocher de \$3,491,316, à la fin de l'année précédente.

Equitable Life

Les revenus de l'Equitable Life Insurance Company of Canada, en 1950, furent de \$1,714,536. Ils accusent un gain dans les primes et dans les placements. Les déboursés se sont chiffrés à \$950,562, laissant un revenu net de \$763,973. Les paiements aux assurés et bénéficiaires se sont élevés à \$655,586, ce qui porte le total depuis le début de la compagnie à \$6,540,039. L'actif pour 1950 ressort à \$10,302,438, soit un gain par rapport à l'année précédente de \$575,097. Les prêts sur les polices accusent une diminution de \$66,843 sur 1950.

Economy Grocery

L'Economy Grocery Stores Corporation rapporte des recettes nettes de \$136,692 pour les six mois terminés le 2 janvier 1951, après les charges et la dépréciation, ce qui représente \$1.15 par action sur les 120,000 actions du capital sans valeur au pair. Au cours de la période correspondante de 1950, les recettes s'élevaient à \$135,000, à \$1.15 par action. Les ventes ont été de \$7,740,517, contre \$8,961,129, en 1950.

Cockshutt Plov

Les profits d'exploitation de Cockshutt Plov Company, en 1950, furent de \$348,682, comparativement à \$119,195, en 1949. Les profits nets, après l'intérêt et les autres charges, furent de \$21,486. La réserve contingente se chiffrait à \$433,000 et l'actif, à \$9,759,594.

Regent Knitting

Les maisons L.-G. Beaubien & Cie, Limitée, et Ernest Savard, Limitée, de Québec, offrent présentement sur le marché une émission de \$250,000 d'obligations à 3 pour 100, remboursables en séries du 1er mars 1952 au 1er mars 1955, à \$100,000 d'obligations à 4 pour 100, à fonds d'amortissement, échéant le 1er mars 1952. Les obligations à 4 pour 100 sont offertes à 98.50 pour rapporter plus de 4-1/8 pour 100.

Marché du bétail

MONTREAL. 3. — Il y avait 111 bêtes à cornes, 464 vaches, 1347 porcs et 11 moutons et agneaux en vente sur les marchés aux bestiaux, ce matin. Les prix des bêtes à cornes n'ont pas varié. Les vaches cotées de \$4 à \$4.25 pour les bonnes, de \$3 à \$3.25 pour les moyennes et \$2.50 pour les moins bonnes. Les porcs ont été cotés de \$17.50 à \$18.50, les moutons de \$13 à \$14. Les veaux de choix pesant 154 livres ont rapporté \$10.50. Les bêtes moyennes se vendent jusqu'à \$9. Les communs ont été cotés au marché de \$8. Les veaux nourris à l'herbe ont rapporté \$4. Les quelques agneaux offerts se vendent à \$7.50 net. Les moutons ont rapporté de \$3 à \$4.50. Les porcs pour le bacon se vendent à \$8.50.

MEMO

Ecrire pour renseignements:

St. Pierre Cadillac Gold Mines

Situées dans le centre du Canton Cadillac.

Les Mines

Bien que ces renseignements proviennent de sources sérieuses leur authenticité n'est pas garantie.

ST-PIERRE CADILLAC

M. Charles St-Pierre, gérant à la mine de la St-Pierre Cadillac, a télégraphié aux directeurs de la compagnie qu'il avait les opérations du forage au diamant, en employant trois équipes de huit heures chacune. M. St-Pierre Cadillac, consiste en vingt "claims", situés à environ un mille au sud-est de la propriété O'Brien. Des camps permanents ont été érigés, capables d'accueillir deux équipes de forage. La compagnie n'a aucune dette et suffisamment de fonds en réserve pour continuer le travail entrepris.

ARNFIELD GOLD MINES

Le curb de Montréal a inscrit à la cote aujourd'hui 100,000 actions additionnelles de \$1 au pair de l'Arnfield Gold Mines; tribunes au paiement de claims. Le nombre d'actions émises est maintenant de 2,910,920; il en reste 27,000 sous option à 70 cents et 62,080 dans le trésor.

ST. PIERRE CADILLAC GOLD MINES

Un télégramme de M. Louis Morin annonce que le sondage au diamant exécuté jusqu'ici confirme le relevé géologique; le personnel technique est très satisfait des résultats. Les hommes continueront à travailler en trois équipes, vingt-quatre heures par jour, pour ne retrader d'aucune façon le sondage. Des campements pour loger soixante hommes ont été érigés.

PICKLE CROW

On annonce officiellement que le travers-banc 1200 à la mine Pickle Crow, dans le district de Patricia, a atteint 200 pieds le 20 janvier dernier, et qu'on y poursuit activement les travaux au moyen de 3 équipes. A la même date le travers-banc 1,050 avait atteint 75 pieds et se poursuivait avec une équipe. Dans le travers-banc 1200 on a coupé de petits filons de quartz légèrement minéralisés à 205 pieds mais on n'a pas encore reçu de résultats de l'échantillonnage.

ST. ANTHONY GOLD

M. H.-P. Bellingham, président de la St-Anthony Gold Mines, qui visite dans le moment la propriété à Savant Lake, rapporte que la recette établie au niveau de 625 pieds sera complétée après deux autres rondes d'abatage et qu'on poursuivra le forage du puits jusqu'à 750 pieds. Les fortes veines clivées continuent d'être vues dans le puits avec de l'or visible. L'échantillonnage n'est pas complet, mais on aura des résultats bientôt. Les travaux se poursuivent activement et on avance rapidement, aux niveaux de 500 pieds et de 350.

General Tire

CLEVELAND. 3. — Les profits nets de General Tire and Rubber Company, au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 1950, furent de \$1,291,011 après la dépréciation, les impôts sur le revenu et autres charges, comparativement à une perte de \$115,756, au cours de l'exercice précédent.

- Recommandées pour Achat Immédiat
- TRAVAUX DE FORAGE DEJA COMMENCES
 - RAPPORTS DU CAMP DES PLUS FAVORABLES
 - EXCELLENTE POSSIBILITE EN PERSPECTIVE

"Les travaux importants qui se font dans Cadillac devraient entraîner la découverte et la mise en valeur de nombreux gisements nouveaux car, à travers le canton, on a constamment trouvé une formation rocheuse favorable pendant que le sondage et les travaux de surface ont donné une grande quantité d'indications de minéralisation."

THE NORTHERN MINER - 24 déc. 1950

Louis L. Morin & Co.

VALEURS DE PLACEMENT

Edifice Aldred Montréal, Qué.

Plateau 6651

La Shawinigan

Le revenu total de la Shawinigan Water and Power Company, en 1950, s'est accru de près de \$900,000, tandis que le fonds de roulement accusait une augmentation de plus de \$1,800,000. Les revenus bruts se sont élevés à \$13,954,358, comparativement à \$13,067,800, en 1950. Une somme de \$7,889,312 pour l'achat d'intérêts, à la dépréciation, aux autres réserves et au paiement des dividendes. Le net de 1950 s'est élevé à \$7,660,735. Les recettes de la compagnie équivalent à \$1.03 par action vis-à-vis de \$1.17, en 1950. L'actif total accuse une augmentation de \$3,000,000 environ sur celui des douze mois précédents.

Wall Street

Spécial à L'ACTION CATHOLIQUE d'après Elmer C. Walizer de la British Press.

NEW-YORK. 3. — La déclaration d'un dividende de 25 cents par la General Motors Corporation, quoique inférieur à ce qu'il aurait été si la grève n'avait pas arrêté les opérations de la plupart des usines de la compagnie, est tout de même une surprise pour Wall Street. Les opérateurs étaient d'avis qu'il ne se serait pas question de dividende sur les actions ordinaires au cours de l'assemblée des directeurs. Wall Street croit encore que la grève ne peut se prolonger bien longtemps et plusieurs opérateurs hésitent à abandonner les titres qu'ils détiennent dans l'industrie de l'automobile.

Les pertes.

Il n'est pas difficile d'évaluer les pertes des ouvriers de la General Motors Corporation. Au cours de la grève, on estime leurs pertes quotidiennes à \$1,000,000. De leur côté, les actionnaires perdent environ 2-3 de million. On prétend par ailleurs que la compagnie pourra reprendre le temps perdu à la fin de la grève. Le dividende de 25 cents déclaré lundi représente une somme de \$10,875,000 sur les 43,500,000 actions de stock ordinaire. Le dernier dividende de \$1.50, déclaré à la fin de 1950, représentait une somme de \$65,250,000. L'an dernier, la General Motors Corporation avait payé à ses actionnaires ordinaires \$1,195,750,000.

L'acier.

Des rapports circulent à l'effet que l'United States Steel Corporation, profitera des améliorations notées dans son bilan et fera servir ses capitaux au paiement des arriérés sur le stock privilégié. Ce n'est là qu'une rumeur des nombreuses rumeurs qui circulent depuis la hausse des titres de cette compagnie en Bourse. Quelques-uns sont d'avis que l'avance a été trop rapide et qu'une récession s'impose. D'autres s'attendent à voir le stock toucher 100. Incidemment, c'est une prévision qui pourrait être assez juste. Il y a de nombreux ordres de vente à ce prix et le stock pourrait bien s'y rendre. C'est un saut assez difficile à exécuter.

Valeurs étrangères

Ventes (Séance du 2 février)

Ventes	Titres	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Argentine 1961	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2	102 1/2
Australie 1955	106 1/2	106 1/2	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Belgique 1955	106 1/2	106 1/2	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Bretagne 1957	44 1/2	44 1/2	44 1/2	44 1/2	44 1/2
Bretagne 1958	44 1/2	44 1/2	44 1/2	44 1/2	44 1/2
Canada 1961	101 1/2	101 1/2	101 1/2	101 1/2	101 1/2
Colombie 1961	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1962	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1963	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1964	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1965	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1966	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1967	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1968	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1969	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1970	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1971	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1972	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1973	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1974	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1975	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1976	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1977	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1978	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1979	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1980	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1981	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1982	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1983	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1984	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1985	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1986	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1987	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1988	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1989	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1990	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1991	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1992	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1993	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1994	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1995	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1996	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1997	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1998	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 1999	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2000	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2001	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2002	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2003	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2004	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2005	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2006	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2007	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2008	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2009	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2010	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2011	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2012	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2013	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2014	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2015	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2016	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2017	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2018	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2019	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2020	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2021	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2022	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2023	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2024	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2025	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2026	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2027	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2028	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2029	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2030	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2031	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2032	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2033	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2034	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2035	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2036	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2037	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2038	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2039	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2040	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2041	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Colombie 2042	23 1/2				

CHRONIQUE JUDICIAIRE

ACQUITTÉE

La jeune fille de Lauzon, qui a subi son procès dernièrement sous l'accusation d'avoir volé une perle à son patron, un colporteur Syrien, a été acquittée, ce matin, par M. le juge en chef Hugues Fortier de la Cour des Sessions de la Paix.

Le vol, dont la jeune fille était accusée aurait été commis durant le mois de janvier, alors que le patron et la patronne étaient allés passer le temps des fêtes à Montmagny. La perle, qui selon l'acte d'accusation, avait été l'objet du vol était d'une valeur de \$30.

5 JOURS DE PRISON

Un Italien a été conduit devant M. le juge Laetere Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, sous l'accusation d'avoir volé une poche de charbon, propriété des C. N. R. à Lévis.

Le prévenu a plaidé coupable et a été condamné à cinq jours de prison.

En Appel

La dame de Stadacona, condamnée à deux mois de prison, hier, par M. le juge Laetere Roy, de la Cour des Sessions de la Paix, pour avoir été trouvée coupable de cruauté envers une quarantaine de chiens, qu'elle gardait dans sa demeure, portera sa cause en appel.

La plainte avait été portée contre elle par la Société Protectrice des Animaux, représentée par Me Pierre Desvarennes.

JUGEMENT

L'hon. juge G.-F. Gibsons, de la Cour Supérieure, a renvoyé, hier, une action en réclamation d'un montant de \$204.37.

15 JOURS DE PRISON

M. le juge Laetere Roy a condamné à 15 jours de prison, hier, après-midi, un ancien canadien qui n'avait pas revu la Vieille Capitale depuis 33 ans. Le prévenu avait tellement mouillé son retour au pays de ses ancêtres, qu'il avait perdu la raison, pour en venir à la blonde de son frère par une fenêtre.

Le prévenu a plaidé coupable à une accusation d'assaut simple contre une femme.

EN APPEL

La Cour d'Appel a commencé, hier après-midi, d'entendre la cause de Donat Sarrazin et al. Le Conseil de Comté de Drummond et Honoré Rajotte et al. C'est une cause du district d'Arthabaska. Les appelants en appel d'un jugement de la Cour Supérieure en date du 6 mars 1936. Le juge de première instance avait rejeté une action intentée dans le but de casser un procès-verbal homologuant une décision du Conseil de comté, ordonnant la construction d'une nouvelle route entre Saint-Germain et Wickman dans le comté de Drummond. Les appelants ont attaqué le procès-verbal et la résolution pour irrégularité et injustice. Ils prétendent que le chemin sera construit dans un endroit qui sera inondé au temps des pluies. Les intimés se basent sur une déclaration du juge de première instance qui a dit qu'il n'y avait pas d'irrégularité suffisante pour amener l'annulation du procès-verbal, et que le Conseil de comté avait les pouvoirs pour agir de la sorte.

M. Léonce Crépault est réélu

Comme président de l'Association Protectrice des Musiciens de Québec. — Progrès sensibles réalisés en 1936.

20ième ANNIVERSAIRE

L'Assemblée générale annuelle de l'Association Protectrice des Musiciens de Québec, tenue récemment, on a procédé à l'élection des officiers pour l'année 1937. Le président sortant de charge, M. Léonce Crépault, dont les membres ont eu l'occasion d'apprécier la compétence et le dévouement, a été à l'unanimité réélu à ce même poste. Le nouveau bureau de direction se compose comme suit:

MM. Léonce Crépault, président et agent d'affaires; Louis Guenette, vice-président; Claude Richardson, secrétaire; Robert Chouinard, trésorier; William Murphy, sergent-arms; P.-M. Baldwin, Gilbert Darisse, Henri Gagné, V.-R. Hansen, Robert Singfield, Henri Talbot, J.-E. Thériault, directeurs; Ch. O'Neill, Robert Singfield, Robert Talbot, examinateurs.

Le rapport des opérations de l'Association, pour la dernière année, démontre un progrès sensible, une augmentation considérable du nombre des membres affiliés et une position financière très satisfaisante. Le sentiment général des membres présents à l'assemblée a montré qu'ils avaient beaucoup de confiance dans l'avenir.

L'Association, qui compte dans ses rangs la plupart des musiciens professionnels de cette ville, atteint, cette année, le vingtième anniversaire de sa fondation et, à cette occasion, c'est l'intention de tous de donner à cet événement toute l'expansion et tout l'éclat qu'il mérite.

Les barbiers

Les maîtres-barbiers qui sont en faveur de la coupe de cheveux au tarif de quinze centimes pour les enfants sont priés de se réunir à la salle Devarennes, 55-1-2, Dorchester, à 10 heures, dimanche matin.

Convocations

SCIENCES SOCIALES

Ce soir, à huit heures, à l'amphithéâtre de médecine, cours de M. l'abbé Guillaume Déchêne. Sujet: "Sociologie".

A LA RADIO

Demain, jeudi, à 8 h. 45 du soir, M. Paul Latouche donnera au poste CKCV, un cours sur l'enseignement technique.

SOC. DE SYLVICULTURE

La prochaine réunion des membres de la Société de Sylviculture de Québec aura lieu ce soir, le 3 février, à 8 h. 00, dans la Salle de droit à l'Université Laval, 17 rue Ste-Famille.

Monsieur B.-J. Guérin, directeur du mesurage au ministère des Terres et Forêts, ex-président de la Corporation des Mesureurs de la Province de Québec, parlera du "Problème du mesurage des bois abattus dans la Province de Québec".

Les comités du congrès sont actifs

Parlant hier soir à la radio, M. l'abbé Almé Labrie, membre du Comité d'organisation, traite du travail accompli.

CINQ SECTIONS

Continuant sa série de conférences en faveur du prochain grand Congrès de la Langue Française au Canada, la Société du Parler Français présentera, hier soir, comme conférencier, M. l'abbé Almé Labrie, professeur à l'Université Laval et membre du Comité d'organisation du Congrès, qui a donné les grandes lignes du programme de ces importantes assemblées.

Le distingué conférencier a d'abord parlé du travail accompli à date par les comités régionaux et paroissiaux. Traitant de la tenue du Congrès lui-même, il a expliqué que les sections — elles seront au nombre de cinq — seront consacrées à la langue parlée, à la langue écrite, aux arts, au droit et aux moeurs.

Les travaux présentés par les 17 confédérés de la section de la langue parlée, seront le fruit d'une enquête minutieuse menée dans tous nos groupes sociaux, de l'école primaire, à la Chambre des Communes, en passant par les ateliers, bureaux, etc. Ceux consacrés à la langue écrite, — ils seront au nombre de 20 — porteront sur les principaux genres littéraires pratiqués par les écrivains de chez nous. Ils diront les progrès et les déficiences enregistrés dans nos lettres, depuis un quart de siècle.

La troisième section, consacrée aux Beaux-Arts, comportera 21 travaux. Des spécialistes en la matière diront, dans ces causeries, ce qu'étaient, autrefois, les arts chez nous; ils expliqueront en quoi ils consistent aujourd'hui en indiquant les moyens à prendre pour qu'ils restent ou redeviennent bien français.

L'étude des questions relatives au Barreau, fera le sujet des 30 travaux de la section du Droit. Afin de se sentir plus à l'aise, et pour être parfaitement au courant de la situation actuelle au Palais de Justice même, où seront traitées à loisir les questions légales liées intimement à notre survivance.

Le programme de la section consacrée aux moeurs est très chargé. Il comprend une quarantaine de causeries, dans lesquelles on étudiera attentivement notre vie individuelle, familiale, paroissiale, sociale, professionnelle, politique, commerciale, industrielle et financière. Les conférenciers traiteront des causes de notre décadence, et parmi celles-ci, aborderont plus particulièrement les problèmes posés par le cinéma, le magazine de langue anglaise, l'immigration, l'abus du crédit, le communisme et les mariages mixtes. Ils parleront également de nos raisons d'espérer, lesquelles raisons nous sont données par nos écrivains, nos oeuvres de jeunesse, nos sociétés nationales, l'agriculture et l'action du clergé.

Tel est en résumé, le travail présenté, hier soir, par M. l'abbé Labrie, un des membres du Comité d'organisation du prochain grand Congrès de juin 1937. Le programme radiophonique comportait aussi plusieurs pièces musicales exécutées par le double quatuor du Congrès.

S. E. Mgr M.-J. Lemieux au monastère des Ursulines

(Suite de la page 3)

Maitais, élève en cours gradué, interpréta les sentiments de ses compagnons dans une jolie sonnette qu'elle lui avait dédiée. Mlle Blanche de Léry et Isabelle Laliberté présentèrent des gerbes de fleurs. Un suave chant missionnaire "Notre-Dame de l'Orient", composé, musique et paroles, par deux membres de la Communauté, précéda le discours de Son Excellence. Monseigneur Lemieux parla naturellement du Japon, avec cette éloquence du cœur qui touche toujours, fit un tableau raccourci de l'état actuel de son diocèse de Sendai. Il dit les aspirations religieuses de l'âme japonaise, les espoirs de conversion, et ce beau pays, maître de l'Orient, il termina en exprimant le souhait de voir, parmi les jeunes filles qui l'écoutaient, s'éveiller de nombreuses vocations missionnaires.

En attendant, il les exhorta à continuer d'aimer les missions, de les aider de leurs prières, de leurs sacrifices et de leurs aumônes. Une marche de sortie de Jensen, exécutée par Mesdemoiselles Marguerite Saint-Pierre et Marie-Paule Maitais termina cette séance qui fut suivie de la visite du pensionnat et du cloître. Déjà, dès son entrée au Monastère, Monseigneur s'était agenouillé près des restes précieux de la fondatrice des Ursulines de Québec, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation. A la salle de Communauté, il causa de ses filles, dont il venait de lire le "Journal de route" des conditions de leur apostolat lointain, puis il fit appel à d'autres âmes de bonne volonté pour aller les secourir et préparer de beaux développements de l'oeuvre de sainte Angèle en Extrême-Orient. Après une bénédiction donnée aux jeunes religieuses réunies au noviciat, Monseigneur Lemieux quitta le vieux cloître, emportant avec lui les vœux de toutes les Ursulines de Québec auxquelles il a laissé de son passage un souvenir profond qui ne sera jamais effacé.

CHRONIQUE de L'UNIVERSITÉ

Débat à la radio

M. Gérard Lévesque, président de la Commission des Débats, nous a annoncé hier soir que MM. Simon-G. Parent et Raymond Lessage seraient les orateurs de Laval, lors du premier de la série des débats oratoires radiophoniques interuniversitaires. L'on sait que ce premier débat aura lieu vendredi le 12 février prochain, et que les discours seront irradiés sur tout le réseau français de Radio-Canada. Dans cette préliminaire Laval rencontrera Montréal et le sujet sera le suivant:

Les jeunes Canadiens français dépassent-ils la mesure dans leurs revendications? Qui le dira oui.

Le choix de MM. Lessage et Parent est très judicieux. M. Raymond Lessage vient de remporter une belle victoire hier soir à Montréal en compagnie de M. Yves Vien, dans le débat interuniversitaire. C'est un bel orateur. Quant à M. Simon-G. Parent, il s'est déjà signalé à maintes reprises à l'Université. Il a occupé pendant un certain temps le poste de rédacteur en chef de "l'Hebdo-Laval" et actuellement il est secrétaire de l'A. G. E. L. aux affaires extérieures. M. Parent a une belle culture générale et il est certain qu'il pourra débattre solidement lors du débat.

Le second débat aura lieu le 19 février alors qu'Ottawa et Laval se rencontreront. Les porte-couleurs de Laval ne sont pas encore choisis mais cela ne devrait pas tarder.

RECEPTION AU CERCLE

La Commission des Débats a reçu au Cercle Universitaire hier soir après le débat entre Québec et Ottawa. Les juges de la joute oratoire, l'honorable Lucien Cannon, le R. P. Henri Martin, et M. René Garneau, étaient présents de même que MM. Omer Chartrand et Jean-Jacques Tremblay, d'Ottawa, les vainqueurs. Ce fut une explosion de joie lorsqu'on apprit que les porte-couleurs de Laval à Montréal, MM. Yves Vien et Raymond Lessage avaient remporté une belle victoire. Un peu après minuit on téléphona à Ottawa pour avoir des nouvelles et l'on apprit que l'université de la capitale avait remporté le trophée Villeneuve. M. Gérard Lévesque, président de la Commission des Débats, félicita chaleureusement les orateurs d'Ottawa pour leur beau succès.

A L'UNIVERSITÉ

La Société de Sylviculture de Québec tient une réunion ce soir à l'Université. Les membres se réuniront dans la grande salle de la Faculté de Droit, entrée 17, rue Sainte-Famille. Le conférencier est M. J.-M. Gérin. Également ce soir, à l'Université, il y a une réunion du Cercle La-

place des étudiants en génie "Forestier et Arpentage. Le conférencier au programme est M. Henri Roy, I. F.

A l'École des Sciences Sociales, cours de M. l'abbé Guillaume Déchêne. Sujet: Sociologie.

LE CERCLE LAENNEC.

La prochaine réunion du Cercle Laennec aura lieu le 12 février prochain. Les activités du Cercle ont été suspendues pour quelques semaines en raison du surcroît d'ouvrage occasionné aux étudiants en médecine par les examens. Plusieurs travaux fort intéressants seront présentés lors de la prochaine réunion du Cercle. M. Charles-E. Côté présidera.

LA REVUE DU NOTARIAT

Voici le sommaire du dernier numéro de la Revue du Notariat qu'on vient de recevoir à la bibliothèque de la Faculté de Droit:

"Prêt agricole et titres" par le notaire Henri Turgeon; "Processus verbaux d'arpenteur" par Me Marie-Louis Beaulieu; "Traité de Droit Commercial" par M. le notaire Joseph Sirois; "La publicité foncière" par M. G.-M. Giroux; "Emissions d'obligations" par Me Armand Lavalley; "Jurisprudence" par le notaire Henri Turgeon.

Les sports

Le sport n'est pas négligé de ce temps-ci à l'Université et tout promet qu'il sera moins que jamais ces jours-ci. Jeudi soir, à l'arena, les équipes de Droit et de Médecine se rencontreront dans une joute régulière de la ligue inter-facultés. Comme cette partie est très importante pour déterminer les positions finales des équipes, on s'attend à quelque chose de sensationnel. Samedi et dimanche auront lieu les concours universitaires de ski. Dimanche après-midi l'équipe de hockey de Médecine sera à Edmundston où elle jouera contre le club local.

Mais plusieurs projets sont actuellement étudiés par les membres de la Commission Sportive. On parle d'abord d'organiser un grand festival sportif pour bientôt. Ce festival dépasserait en intérêt celui de décembre. Il est également question d'organiser un tournoi de tennis sur table et un tournoi de pool.

CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

Comme le font la plupart des universités saxonnes, quand leurs affaires matérielles sont en mauvaise posture, l'Université de Lenoxxville lancera sous peu une grande campagne de souscription avec comme but à atteindre, \$300,000. Des amis et des anciens

élèves de l'Université ont pris l'affaire en main et sont assurés d'obtenir le montant espéré. Si l'on faisait la même chose pour nos universités de Québec et de Montréal, est-il certain que le public répondrait? Il se peut. Mais en attendant, les pouvoirs publics sont obligés de secourir directement nos universités qui désespèrent de jamais trouver de ressources pour progresser, sinon pour végéter. Un orateur déclarait, au débat universitaire d'hier, que le budget des universités anglaises est au moins cinq fois plus élevé que celui de nos universités. Décidément, il y aurait beaucoup à faire dans le domaine de l'aide bénévoles à nos maisons d'enseignement supérieur.

Imposantes obsèques de M. Verreault

(Suite de la page 3)

rien, de Noranda, Abitibi. Parmi les personnes qui conduisaient la dépouille mortelle on remarquait: M. Le-Nazaire Croteau.

Dans le cortège: MM. Arthur Duval, échevin; L.-F. Martel, échevin; Jos.-Ed. Côté, Chs.-Eug. Côté, Lucien Côté, Elz. Carmichael, Arthur Carmichael, Alphonse Talbot, J.-W. Marier, Dr. Roméo Depyre, Roméo J. Bédard, imprimeur; C.-E. Lapierre, Léon Huot, Prosper Dubuc, Henri Lapointe, Laval Bernier, E.-B. Côté, A.-C. Picard, Eddy Picard, Olivier Drouin, Alphonse Landry, Louis Jobin, Maurice Boucher, Théod. Royer, Marc Lessard, Jos. Moisan, Edm. Blodreau, Ph. Gaudreau, Geo. Deslauriers, R. Laiselle, L. St-Pierre, P. Marcoux, P. Lenoxx, P. St-Hilaire, H. Godbout, A. Caron, A. Quillet, Côté, Eug. Trudel, Paul Montpas, L. Montpas, Thomas Racine, Welley St-Pierre, Nan. Godbout, T. Defoy, Omer Leclerc, P. Gagnon, M. Guimont, M. Leprie, P. Renaud, A. Simard, R. Ferland, P. Caron, L. Jobidon, Ernest Drolet, Camille Brindamour, Camille Brindamour, ar. J. Brindamour, Jos. Paradis, R. Paradis, R. Létourneau, J. Létourneau, Charles Robitaille, J. Renaud, Wilf. Giguère, H. Létourneau, J. Lépine, Frs.-C. Savard, Jos. Lamontagne, Jules Taillon, J. Deschêne, Geo. Deschêne, Chs. Daigle, J.-T.-K. Laflamme, A. Morin, Wilf. Deschêne, Ed. Gravel, P. Demeules, R. St-Pierre, Jos. Tanguay, P.-H. Paré, Alp. Deslauriers, J.-B. Provoost, L. Gamache, P. Pelletier, A. Bergeron, Alp. Poulin, Ed. Deschêne, A. Gariépy, Jos. Sénéchal, Jos. Racine, F. Lafrance, J. Verreault, P. Beauchand, E. Desfay, V. Gilbert, Alf. Lessard, J. Alf. Lessard, ar. A. Bois, Jean Léprie, L. Proulx, Chs. Coulombe, P. Verreault, E. Toupin, H. Gaudin, A. Gendron, A. Lafrance, G. Turgeon, M. Guillemette, A. Lessard, Ed. Rheaume, Arthur Alain, R. Bouchard, Ant. Roy, H. Faucher, Jos. Guay, G. Blodreau, M. Tremblay, Alf. Bernard, Chs.-N. Emond, Alphonse Talbot, Cyrille Auger, G. Morin, P.-H. Rancourt, F.-J. Lachance, A. Dion, Antonio Laberge, L.-J.-A. Demers, J.-S. Allen, Ant. Filion, A. Landry, J. Rheaume, L. Morency, G. Faucher, R. Beaudoin, P. Pate, Jos. Ferland, Ernest Ferland, Elphège Ferland, J.-Etienne Ferland, Magella Bédard, Jos. Bédard, Rosaire Rheaume, Maurice Rheaume, A. Giroux, W. Godbout, A. Payette, F. Fecteau, J.-A. Plamondon, A. Blais, O. Martin, A. Gingras, G. Dallaire, Roger Blodreau, A. Paradis, C. Paré, L. Pichette, René Etienne, I. Robitaille, A. Laperrière, J.-E. Godin, Anatole Pichette, René Pichette, J. Dordrigne, Paul Robitaille, Almonzor Thivierge, L. Durand, Alf. Gaudin, L. Miller, R. Morin, P. Pelletier, Jos. Lambert, A. Lampron, L. Breton, L. Gendron, E. Blouin, Jos. Lesieur, A. Pelletier, Ed. Bolduc, R. Angers, A. Thivierge, Frs. Dupuis, P. Morin, Alexandre Trudel, A. d'Arnaud, Jos. Fournier, Robert Frémont, Jos. Rousseau, Romeo Rousseau.

La maison Germain Lépine avait la direction des funérailles.

"L'Action Catholique" réitérait à la famille en deuil l'expression de ses plus vives sympathies.

LANGEVIN & COMPAGNIE

Membres (BOURSE DE MONTREAL, CLUB DE MONTREAL, CANADIAN COMMODITY EXCHANGE)

126, rue St-Pierre, — QUEBEC.

Téléphone: '2-8221

Fil direct avec Montréal, Toronto et New-York. Ecran lumineux donnant les cotes des bourses de Montréal et Toronto. Ticker de New-York.

De Forest Crosley

LA NOUVELLE SERIE

toutes étoiles

les plus remarquables récepteurs d'ondes courtes

avec

PANNEAU DE SYNTONISATION INCLINE

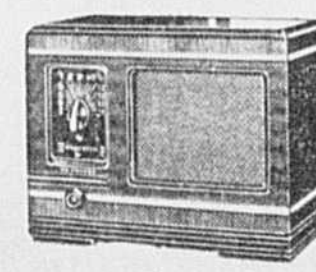
et le

CADRAN-RAYON

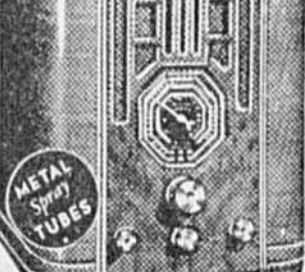
Syntonisation plus simple — surtout des postes étrangers à ondes courtes. Visibilité de tout angle sans se baisser, s'accroupir ni cligner des yeux. Le "cadran-rayon" en verre gravé indirectement éclairé à fleches qui s'allument une par une permet de voir aisément quelle bande est utilisée. Il s'agit simplement de syntoniser n'importe quelle bande — émission régulière, aviation, amateurs et police ou n'importe quelle des cinq bandes à ondes courtes reconnues que captent ces radios De Forest Crosley.



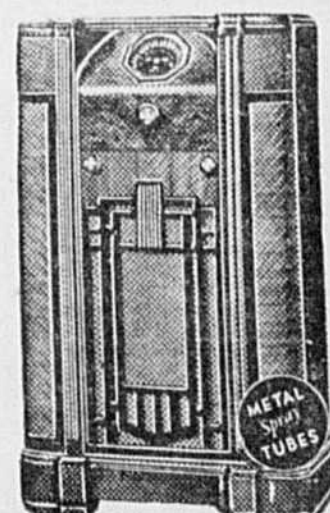
---Excellente performance et sonorité---ondes courtes
---sélectivité--- puissance --- haute fidélité --- et des meubles tout à fait distinctifs.



le ARIES



le METEOR



le LYRA

Une valeur merveilleuse, artistique et superbe.

Cet appareil donne un rendement maximum et uniforme.

Ce modèle tout-entier reflète la qualité même.

\$29.⁹⁵

\$69.⁹⁵

\$149.⁹⁵

Ne pas confondre

Mlle Simonne Bernier, demeurant au No 319 1/2 rue St-Vallier, fille de Madame Vve Eugénie Bernier n'est pas celle qui a actuellement des démêlés avec la justice dans l'affaire Bernard-Fontaine.

Pianos
Radios
Laveuses

C. ROBITAILLE

220, ST-JOSEPH

L'AMONON DU SERVICE ET DE LA QUALITE

Meubles
Poêles

FACILITES DE PAIEMENT

Nous accordons des facilités de paiements sur tous les modèles de la nouvelle série "toutes étoiles" De Forest Crosley.

Aujourd'hui, à 11 heures 30

Bourse de New-York

Barry & McManamy	Nat. Daily	23 1/4	Cal Mail	100	Stada	166	Lebel	28 1/4
Alaska Cham.	Nat. Steel & L.	31 1/4	Cal O	115	Sullivan	206	O'Brien	10
Alta Cham.	Nat. Steel	8 1/4	Cas T	136	Tash	26	Parrhill	22
Amer. Can.	N.Y. Central	43	Cen P	320	Texas	640	Herron	229
Am. & For. Pow.	N.Y. Shipb.	14	Chem R	520	Toburn	410	Rand Auth	680
Am. Lo. Co.	North. Am. Co.	31 1/4	Chibrow	250	Towag	185	Sheritt	37 1/2
Am. Radiat.	North. Pacific	29 1/4	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Am. Roll. M.	Ott. Steel	18 1/4	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Am. Sugar	Pac. Gas & El.	21 1/4	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Am. T. & Tel.	Packard Mot.	11 1/4	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Am. Water	People's Gas	80	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Am. Wolen	Penns. Ry.	42 1/4	Chibrow	250	Wash	292	Siace	615
Amerasia	Public Serv.	24 1/4	Falcon	10 1/2	Wash	292	Siace	615
Anacosta	Pullman	38 1/4	Fed K	3	Wash	292	Siace	615
Ass. D. Gds	Pure Oil	24 1/4	Golabi	6	Wash	292	Siace	615
Atchison	Radio Corp.	27 1/4	Glenora	23	Wash	292	Siace	615
At. Refr.	Reming. R.	21 1/4	God. Lake	92	Wash	292	Siace	615
Baldwin Lo.	Repub. St.	34 1/4	Gold Belt	15	Wash	292	Siace	615
Balt. & Ohio	Sears Roeb.	86 1/4	Goodf	15	Wash	292	Siace	615
Best. & Co.	Schleyer Dis.	43 1/4	Graham	11	Wash	292	Siace	615
Bendix Avia	Stoney Vac.	18 1/4	Green	117	Wash	292	Siace	615
Borg. Warner	Steel & Wels	31 1/4	Gunnar	117	Wash	292	Siace	615
Bryant M. T.	Stand. Oil	15 1/4	Hard Rock	20 1/2	Wash	292	Siace	615
Bryers	Stan. Gas & E.	12 1/4	Hawthorn	19	Wash	292	Siace	615
Canada Dry	Stan. Oil of C.	43 1/4	Holling	19	Wash	292	Siace	615
Can. Pacific	Stan. Oil of N.J.	70 1/4	Hovey	6	Wash	292	Siace	615
Ches. & Ohio	Warren Latw.	20 1/4	Imperial	120	Wash	292	Siace	615
Chrysler	Do priv.	33 1/4	Kirk H.	220	Wash	292	Siace	615
Coca-Cola	Tex. Corp.	30 1/4	Kirk L.	182	Wash	292	Siace	615
Columbia Gas	Texas Gulf S.	40 1/4	Koffst	21	Wash	292	Siace	615
Com. Solvents	Timken H.B.	26 1/4	Lam. Con.	1	Wash	292	Siace	615
Com. & South	Tenn. Corp.	30 1/4	Lebel	28 1/4	Wash	292	Siace	615
Com. Nat. Bank	Union Carbide	107 1/4	Lith. L.L.	123	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Union Carbide	123 1/4	Lith. L.L.	123	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Unit. Aire.	29 1/4	Macassa	790	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Unit. Gas Im.	12 1/4	Man E.	4 1/2	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	U.S. Ind. Al.	39 1/4	McKen	162	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	U.S. Rubber	35 1/4	McMill	10	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	U.S. Steel	87 1/4	McWit	95	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Vanadium	30 1/4	Moneta	405	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Warner Bros.	19 1/4	Murphy	3	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Western Union	7 1/4	Morgan	8	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	West. Electric	163 1/4	Norjoco	140	Wash	292	Siace	615
Com. Steel	Woolworth	61 1/4	New Case	140	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Nipia	350	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Norjoco	140	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			O'Brien	10	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Oiga O	91 1/2	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Ort	1	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Pavett Rouyn	184	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Pamour	1	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Pearson	255	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Perron	910	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Premier	600	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Prest.	1	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Reas Au	673	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Reas Lake	14	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Robbe	271	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Royale	49	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Saint	2	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Sherr	70	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Sisaco	615	Wash	292	Siace	615
Com. Steel			Sou Tib	4 1/2	Wash	292	Siace	615

Bel Bell	Bel Bell	21	Bel Bell	21
Bell Tel.	Bell Tel.	43 1/2	Bell Tel.	43 1/2
B.C. Pow. A.	B.C. Pow. A.	42	B.C. Pow. A.	42
Can. Car. priv.	Can. Car. priv.	22	Can. Car. priv.	22
Can. Cement	Can. Cement	233	Can. Cement	233
Can. Cem. priv.	Can. Cem. priv.	71 1/2	Can. Cem. priv.	71 1/2
Can. Pac. Ry.	Can. Pac. Ry.	104	Can. Pac. Ry.	104
Can. Steam priv.	Can. Steam priv.	210	Can. Steam priv.	210
C. Smeltzer	C. Smeltzer	8	C. Smeltzer	8
Dom. Bridge	Dom. Bridge	20	Dom. Bridge	20
Dom. Steel B.	Dom. Steel B.	316	Dom. Steel B.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	316	Dom. Steel W.	316
Dom. Steel W.	Dom. Steel W.	3		

LOGEMENTS à LOUER

HAUTE-VILLE

517, RUE ST-CYRILLE. Maison à vendre, 3 logements donnant de bon côté, venant de l'Église St-Nicolas, 25, Ave. Cartier, tel. 7291.
8043—26-1 (12 ts) — H.V.

AVE. MAISONNEUVE 8015. Logement 6 pièces plus chambre de bain, système chauffage, dépendant S. Adresser: A. PION, 47, rue St-Cyrille. Tel. 3-2467.
8023—29-1 (4 ts) — H.V.

LOGEMENT A LOUER de 6 chambres plus chambre de bain à louer, 250 d. d'Aiguillon. S'adresser à P.

261 RUE ST-JEAN, 2e étage. 7 chambres de bonnes dimensions, plus chambre de bain, chauffage, adresse: 255, St-Jean. Tel. 3-5760.
6781—31-1 (6 ts) H.V.

45 ST-JOACHIM. 5 chambres plus chambre de bain, chauffé, pas de nettoiement ni vidange. S'adresser à: A. Mallette, 100, rue St-Jean. Tel. 4-3399.
8063 — 30-1 (6 ts) H.V.

LOGEMENT CHAUFFÉ de 8 chambres plus chambre de bain à louer, 250 d. d'Aiguillon. S'adresser à P.

A LOUER. Appartement de 7 pièces, moderne, chauffé, localité tranquille. S'adresser par tél.: 2-8008 entre midi et soir à M. L. SAUDERS, 6 rue des Châtres. 8795 - 3-2 (6 fa) — H.V.

AVENUE BOUGAINVILLE. St-Patrice, cote 3-A2-B2, logement b. 7 pièces, plus bain, chauffage, garage au-dessus. S'adresser Emile FRECHET-FITTE, St-Laurent, tél.: 4-640-7911

8793 - 3-2 (6 fa) — H.V.

463. RUE ST-JEAN. 3 pièces, non chauffé; 200 AVE BROWN, 5 pièces, chauffé; 200, rue DES FRANCISCAINS, 6 pièces, chauffé; 2081, rue du Parc, 5 pièces, chauffé; 2081, rue de la Gare, 5 pièces, chauffé; 2081, rue de la Gare, 5 pièces, chauffé. S'adresser: Sirola, Sirola & Lesca-

LOGEMENTS A LOUER, 156 AVE CAR-TIER. 7 chambres.
10-14 SAUNDERS, 1 chambre
157-CYRILLE, 1 chambre p.c.
15-16 LEVITS, 7 chambre f.
Tous sont chauffés, aussi garages privés. S'adresser à 1661 AVE Cartier, Tél.: 6052
8380—15-1 (26 ts) — H.V.

RUE CHARLEVILLE. No 15. Logement de 5 pièces, appartement complet avec bain, chauffage, planchers bois dur. Prix spécial pour petite famille \$30.00
S'adresser Dr J. G. Côté, 404, rue Palais, Tél.: 2-2153, soit 2-5383
8747-17-1 (6 fa) — H.V.

464. ST-CYRILLE. Logement de 4 chambres plus chambre de lit, 2e étage. Chauffage, eau chaude à l'année.

re, Angle Chrle & Couillard, Ltd.
2-172.
8706-32 (6 fs) - H.V.

RUE ST-JEAN. Pour mal, beaux
petit logements de 4 pièces, y com-
pris cuisinettes et salles de bain,
meubles ou non meubles. Modernes,
chauffés, eau chaude à l'arrose. Prix
\$75 et \$130 non meubles. S'adresser
S34, St-Jean, 1000, S.C. 1000.
8706-32 (1) - H.V.

RUE ST-CYRILLE. Logements de 5, 6,
7 appartements, plus chambre de
bain, chauffés et garages. Prix très
raisonnable. S'adresser Le Jour tel.
5000.

ST-SAUVEUR Bas de maison, 4 cham-
bres, raiions, propre, lumineux,
magnifique, élève de vidanges et de
neige cou et lave. Très centra-
lité de l'école, magasins, traversée

108. **MARIE-LOUISE**, logement de 6 pièces, passage, plus chambre d'appoint, 120 m², adresse S. E. PAGE, 306, St-Olivier, T. 5382.
8645-27-1 (2) f. - S. S.

182. AVE. MURRAY. près du Chemin de St-Louis, logement chauffé de 10 pièces plus 4 chambres de bain, salle de jeux, galerie, garage, chauffage, S'adresser à Omer Turgeon, Tel. 3-2904
8777-39-1 (56 fa) - H.V.

33 ABERDEEN. -Près de l'Avenue Sadi-Lafayette, 8 pièces plus chambre de bain, Chauffage, Bain, chauffage central. Pour informations: s'adresser par tel. à 3-0180
8788-11-1 H.V.

DANS ST-ROCH. 83, rue Des Commissaires, logement de 3 grandes pièces, 3 ba, chauffage, cave et grand cour. S'adresser par téléphone 3-2907
6337 - 30-1 (6 fa) St-R.

LIMOLOU

LIMOLOU. Logements à louer de 3-6 appartements: près de l'Église S'adresser à 154, 4e rue, Limolou Tel. 3-2033

LOGEMENT A LOUER, 8 pièces plus chambre de bain, situé à 104-14, St-Jovite, St-Louis, quartier des Iles, rue du Valfrid Boulet, 172, rue St-Olivier. Tel.: 698-97. H. V.

AVENUE MONCTON, Chemin Ste-Foy, logements de 4 et 7 pièces chauffés. Chemin St-Louis, logements de 8 et 9 pièces, chauffage. S'adresser à Fra JOBIN, 30, Chemin St-Jacques, Québec, Tél.: 3-1651.
6254-1A-1 (26) fax H.V.

LOGES DES BRAVES 126, maison

LOGEMENTS A LOUER à Limoges de 34-45 appartements, très beaux grands mouling, S'adresser à 15 rue de la République, Québec, Tél.: 3-908
9414-0-1 (26) fax H.V.

LOGEMENT A LOUER 7 chambres plus chambre de bain, 2e planifiée, très bien éclairé, placards de boiseries, cuisine équipée, chauffage central, direction d'un grand terrain, se trouve à 53 de Gaspé, Tél.: 4-2112
8094-28-1 (6) fax — L.

CHERCHÉZ-VOUS un clair logis? appartements, bain complet, modernisés, tout confort, à louer. S'adresser à 15 rue de la République, Québec, Tél.: 3-908
9414-0-1 (26) fax H.V.

PLAIN-BOIS, 6 pièces plus salle de bain, deuxième étage, prix très intéressant. Plancher bois dur, système chauffage à eau chaude, près de l'École d'Administration, 118, Ave. Holland. Tél.: 6278 ou 9434. 6421-91 (2) 25 fs - H.V.

ST-CYRILLE, logement de 6 pièces, chauffé.

SAINT-DORVILLE, logement de 4 et 6 pièces.

CHATELAIN, 4 pièces, 100 \$ par mois, eau v.p. à louer. Pour visiter, voir le prix très raisonnable. Pour visiter, v. p. téléphonez au préalable. 8293-19 (2) 26 fs - H.V.

ENDROIT IDEAL. Avantage de la campagne. Garage. Prix modéré. S'adresser à 24, Blvd. Lorrain XV. 2-2530.

82551-30 (1) 6 fs - L.

LOGEMENTS modernes à louer, bien situés, 4 et 6 pièces, cuisine, chambre de bain, eau chaude à l'usage si désiré, sur la 3e Avenue, près du Centre de la Ville, 100 \$, 110 \$, centrale et tranquille à la fois. S'adresser 154, Ste Avenue. 8208-14 (1) 25 fs - H.V.

BEAUFORTVILLE, — 311, Ave Royale, 6 chambres plus chambre de bain.

AV. DES OLIV. 1. Logement de 3 p., 222-224, 24. Ave. Boulmiche, Tél.: 6719.
6850-2911 (6 fs) - H.V.

228, ST-OLIVIER. 4 pièces, planchers
solés dur, chambre de bain, dépense
225-13. Se plancher 4 grande pièce
plus chambre de bain. S'adresser à
223-13, St-Olivier.
6830-2911 (6 fs) - H.V.

PALIN-PIED à louer, double, loge-
ment du bas, 6 pièces, plus chambre
de bain en tôle, chauffé, eau chau-
de, bois dur, garage, 1200-1200.
S'adresser 159, Grand-Alée. Tél.:
6806-251 (6 fs) - H.V.

312, 4 CHAMBRES. Pour informations, s'a-
dresser à Imp. d'Orléans, 271, Ave. du
d'Orléans, Tél.: 6616.
6871-12 (6 fs) - L.

DIVERS

2. PLACE GEO. V. Logement, 6 pièces
plus chambre de bain, chauffé, Ré-
frigérateur, Poêle à gaz. Eau chaude
à l'année.
Pour visiter, s'adresser au concierge

COIN ST-CYRILLE ET ROUGAUVILLE.
1. 7 grandes pièces éclairées, avec
garage. Libre le 15 avril. S'adresser
à M. St. Cyrille, 855-1111.
8750-577 (6 ts) — H.V.

APPARTEMENT LAVAL — 18, rue
Laval, 3 pièces, chauffées, poêle à
gaz, glacière, monte-charge, au-
to, garage, l'année, salle à manger
meublée, endroit paisible. Visible de
1 heure à 3. Tél. 2-3000.
8585 30-1 (6 ts) H.V.

Place Géo-É. (2-241) ou pour tout
autre renseignement au 714-2111
au 1001 du Canada. 71. St-Pierre
(12-1111)
8584-18-J (36 ts) — D.

101, MARQUESSAULT, 5 pièces, cham-
bre de bain, chauffée, eau chaude
l'année.
123-218 LA FAVETTE, 185-191, STE
THERESA, 4-6-7 pièces plus une
grande véranda, eau chaude, garage
2 places, 825, Ste-Min St-Foy. Tél.
5993
8782-30-1 (26 ts) D.

1-12
FRED NEVER.
(Copyright 1933 by Fred Neher)

Taillez-moi un cure-dent !

AUJOURD'HUI

S. Blaise, évêque et martyr

QUARANTE-HEURES

Couvent de Ste-Croix

Calendrier

MERCREDI, LE 3 FÉVRIER 1937

Lever du soleil — 7.22
Coucher du soleil — 5.07
Lever de la lune — 0.36
Coucher de la lune — 10.35

Dernier Q. le 3, à 7 h. 4, du matin
Nouv. L. le 11, à 2 h. 34, du matin
Prem. Q. le 15, à 10 h. 50, du soir
Pleine L. le 25, à 2 h. 43, du matin

Température

La température dans la vallée du Bas-Saint-Laurent: Beau, aujourd'hui et demain. Ce soir, un peu plus froid.

Grande fête religieuse à Bergerville

En l'honneur de la Reine du Clergé — Mgr Laberge préside la cérémonie qui se déroule dans l'après-midi. — Allocation.

SALUT SOLENNEL

Fidèles à la tradition établie par leur vénéral fondateur, le R. P. Marie-Clement, A.A., les Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc ont magnifiquement célébré la fête de Marie Reine du Clergé, hier, 2 février, en la chapelle de leur Maison-Mère, à Bergerville.

Le matin, une première cérémonie tout intime a eu lieu sous la présidence du R. P. Hermès, A.A., aumônier de la communauté. Il a offert à Jésus Sacrament Prétre par les mains originelles de Marie Reine du Clergé, l'offrande de "249.887 COMMUNIONS" pour tous les prêtres de la Eglise Esue.

Ces communions ont été recueillies par les zélés et zélatrices de l'œuvre de la communion pour les prêtres, fondée en 1924 par le R. P. Marie-Clement, qui a produit déjà les plus merveilleux résultats.

Dans l'après-midi, à 3 heures, une cérémonie solennelle présidée par Mgr J.-E. Laberge, P.D., curé de Ste-Jean-Baptiste, a clôturé cette belle fête. Le vénéré prélat était entouré d'un groupe important de prêtres. L'assistance était formée en partie par les Frères du noviciat de l'Assomption et par les sœurs des Pères Maristes de Sillery.

C'est le R. P. Hermès qui a accueilli les invités au nom des Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc. Il a eu un mot aimable pour tous et principalement pour Mgr Laberge, un fidèle et dévoué de la congrégation. Puis il a exalté le rôle de Marie, la Vierge Prétre. Il a expliqué pourquoi sa fête devait avoir lieu à "Jeanne d'Arc" car tout l'Institut est voué au sacerdoce. Il a particulièrement insisté sur la croisade de communions pour les prêtres.

Après cette touchante allocution, le salut solennel a été donné par Mgr Laberge, assisté des RR. PP. Maurice, A.A., et Audet, S.M., comme diacre et sous-diacre.

La prière à la Reine du Clergé récitée par Monseigneur et la consécration des prêtres au Cœur et à la Reine du Clergé ont donné à cette fête un cachet de particulière grandeur.

Grand banquet au Dr M. Trudel

C'est samedi prochain que les électeurs du comté de St-Maurice, à la Législature, offriront un banquet à leur député actuel, M. le Dr Marc Trudel, vice-président de l'Assemblée Législative.

Invité à prendre part à cette grande démonstration en l'honneur du député de St-Maurice, l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province, s'est déclaré particulièrement heureux d'accepter l'invitation. On sait que le père de l'honorable premier ministre a déjà représenté cette même circonscription électorale à la Chambre basse.

Salaire minimum

Une réunion des membres de la Commission du salaire minimum des femmes fut tenue, ces jours derniers à Québec. Une importante décision y fut prise: une conférence-conjointe sera convoquée aux bureaux de la Commission, à Montréal, rue Notre-Dame, Est, pour le 23 février.

Au cours de cette conférence conjointe, on établira un barème de taux minima pour les salaires féminins, dans toutes les industries dans lesquelles aucune prédominance de la Commission ne régit, à date, l'échelle minimum des salaires. Ainsi, lorsque ce point a été déterminé par cette conférence-conjointe, toutes les ouvrières de l'industrie et du commerce seront protégées par la Commission.

"Le curé de village"

Tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'entendre à la radio "Le Curé de Village" qui donne depuis deux ans M. Robert Choquette, liront avec grand plaisir ces causeries qui viennent d'être mises en volume. Une série de scènes du terroir rendues avec un naturel charmant; des types campagnards peints sur le vif avec leurs petits défauts et leur finesse; le tout dans la plus parfaite convenance. La lecture de ces causeries est un véritable plaisir. Un beau volume in-8 carré: \$1.00 par la poste, \$1.10.

La Librairie de l'Action Catholique,
1, Boulevard Charest, Québec.

Dignitaires, juges et concurrents au débat interuniversitaire



Cette photographie a été prise hier soir, à l'Université, avant le débat qui a mis aux prises les orateurs de l'Université d'Ottawa et ceux de Laval. On remarque de gauche à droite: M. Jean-Louis Baillargeon, les RR. PP. Marcel et Roy, dominicains, M. l'abbé Alexandre Vachon, M. Gérard Lévesque, président de la Commission des Débats, le R. P. Henri Martin, O.P., curé de St-Dominique; l'honorable juge Lucien Cannon, M. René Garneau, ces trois derniers étaient juges du débat, MM. Jean-Jacques Tremblay et Omer Chartrand, les orateurs de l'Université d'Ottawa, vainqueurs du débat, Philippe Landry, secrétaire de la Commission des Débats. (Photo de l'Action Catholique).

L'université d'Ottawa l'emporte par un point

Les vaincus de ce soir ont bien failli être les vainqueurs, déclare l'hon. Lucien Cannon, l'un des juges du débat. — Les carabins d'Ottawa s'assurent le trophée Villeneuve. — Une captivante soirée.

DEBAT SUR LE SEPARATISME

L'Université d'Ottawa l'a emporté sur l'Université Laval par la très faible marge d'un point, dans le débat qui a mis aux prises hier soir, à la Salle des Promotions, les orateurs de ces deux universités. Comme Ottawa a aussi eu gain de cause chez elle contre les porte-couleurs de l'Université de Montréal, elle remporte par le fait le trophée Villeneuve, emblème du championnat de l'éloquence entre les universités canadiennes-françaises. A Montréal, la palme est allée aux dévoués de Laval, MM. Raymond Lesage et Yves Vieu, qui ont eu facilement le meilleur sur MM. Roger Duhamel et Jean Fillon. Un seul point a donc enlevé la victoire à l'Université Laval.

Mais revenons au débat de Québec, qui eut lieu à la Salle des Promotions. Le Séparatisme a toujours été considéré comme une question qui permettait les considérations les plus diverses. On en a eu la preuve hier. Les adversaires de la thèse séparatiste peuvent disserter avec brio sur ses désavantages, les multiplier à l'infini et démontrer en conclusion que ce n'est là qu'une utopie. Cela n'empêche nullement les partisans de cette même thèse d'apporter toute une série de raisons solides pour appuyer la nécessité de réaliser l'état lauréatien. Et quand des orateurs jeunes et convaincus comme ceux qui ont parlé hier soir à l'Université, viennent vous exposer les opinions opposées et favorables au séparatisme, vous restez incertains après les avoir entendus, ne sachant plus quelle idée rejeter et quelle adopter.

C'est peut-être pour cela que les juges du débat d'hier n'ont pu établir une marge supérieure à un point entre les vainqueurs et les vaincus. Comme le disait l'honorable Lucien Cannon, président du jury: "Les vaincus de ce soir ont bien failli être les vainqueurs, et il s'en est fallu de peu que les vainqueurs soient vaincus".

A part l'honorable M. Cannon, les membres du jury étaient le R. P. Henri Martin, curé de St-Dominique, et M. René Garneau, secrétaire du département du procureur général. Le président d'honneur de la soirée était M. l'abbé Alexandre Vachon, directeur de l'Ecole de Chimie. C'est M. Gérard Lévesque, président de la Commission des Débats, qui présenta les orateurs, MM. Jean-Louis Baillargeon et Léopold Larouche, de Laval, qui parlèrent en faveur du séparatisme, et MM. Omer Chartrand et Jean-Jacques Tremblay, d'Ottawa, qui parlèrent contre l'idée de sécession du Québec.

Il convient de dire que les autres orateurs d'hier ont tous été excellents. Les discours pro-séparatistes des orateurs de Laval étaient solidement construits et appuyés sur des faits, tandis qu'on remarquait chez leurs adversaires moins de chiffres, mais plus d'idées abstraites. Quand au débat, il a été très bon d'une façon générale.

Il serait trop long de vouloir exposer ici tous les arguments apportés hier soir par les deux camps. Disons simplement que les partisans du séparatisme vont chercher leurs raisons dans l'influence décroissante des Canadiens français à Ottawa où l'on centralise trop, disent-ils. Ils reprochent également à la Confédération d'avoir permis que des étrangers contrôlent aujourd'hui notre vie économique, et d'avoir fait de nous un peuple pauvre dans un pays riche. Les adversaires rétorquent que la cause de tous nos maux n'est pas la Con-

M. Yves Vieu et M. R. Lesage sont vainqueurs à Montréal

L'Université d'Ottawa a remporté les honneurs dans le concours oratoire inter-universitaire d'hier soir et ses porte-couleurs ont décroché le trophée Villeneuve.

Les représentants de l'Université d'Ottawa ont remporté la victoire sur ceux de Montréal à Ottawa et sur ceux de l'Université Laval à Québec.

A Montréal, les porte-couleurs de Laval remportèrent la victoire sur leurs confrères. Les vainqueurs sont: MM. Yves Vieu et Raymond Lesage, tous deux élèves de la Faculté de Droit de l'Université Laval. Ils avaient à lutter contre MM. Roger Duhamel et Jean Fillon. Les membres du jury étaient l'hon. Charles-Auguste Bertrand, ancien procureur général, M. Edouard Labelle, régisseur du C.N.R. et M. J.-T. Leclerc.

Les vainqueurs à Ottawa furent: MM. Yvon Baulne et Alcide Paquette, tandis que les deux porte-couleurs de l'Université de Montréal étaient MM. Jean Noël et Genest Trudel.

On sait que le trophée Villeneuve est un don de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec. Ce trophée est remis depuis quatre ans à l'Université qui l'emporte sur ses deux rivaux dans le grand débat oratoire annuel. L'an dernier, le trophée avait été gagné par les étudiants de l'Université de Montréal.

Le maire transmet la réponse de M. Tremblay

M. Grégoire rencontre une délégation des Syndicats Catholiques, hier après-midi et lui fait part du résultat de ses démarches auprès du ministre du travail, concernant la distribution des secours.

AUTRES PROBLEMES DISCUTES

Sur la suggestion de l'échevin Philémon Garneau, le Comité Administratif a reçu hier après-midi, une délégation des Syndicats Catholiques, pour leur faire part de la réponse à des démarches entreprises il y a quelques semaines par les unions nationales, concernant les secours directs à être versés aux sans-travail qui avaient trouvé de l'emploi sur les chantiers de la Voirie.

La délégation comprenait M. Maurice Turgeon, secrétaire du Secours, M. Lauréat Morency, et plusieurs autres.

Au début, Son Honneur le maire Grégoire a expliqué aux délégués qu'il venait, en compagnie du Trésorier de la Cité, M. Eugène Barry, et M. C.-E. Brochu, directeur du bureau municipal du chômage, d'avoir une entrevue avec l'honorable William Tremblay, ministre du Travail, son sous-ministre, M. Gérard Tremblay, le représentant de l'auditeur de la province, M. Montreuil, M. Michel Guimont, directeur du service provincial du chômage, et quelques autres officiers provinciaux.

Le ministre, dit le maire, a expliqué ce qui se passe et défini l'intention que le gouvernement avait en donnant des travaux. C'était de donner une chance aux ouvriers qui n'ont pas travaillé depuis longtemps.

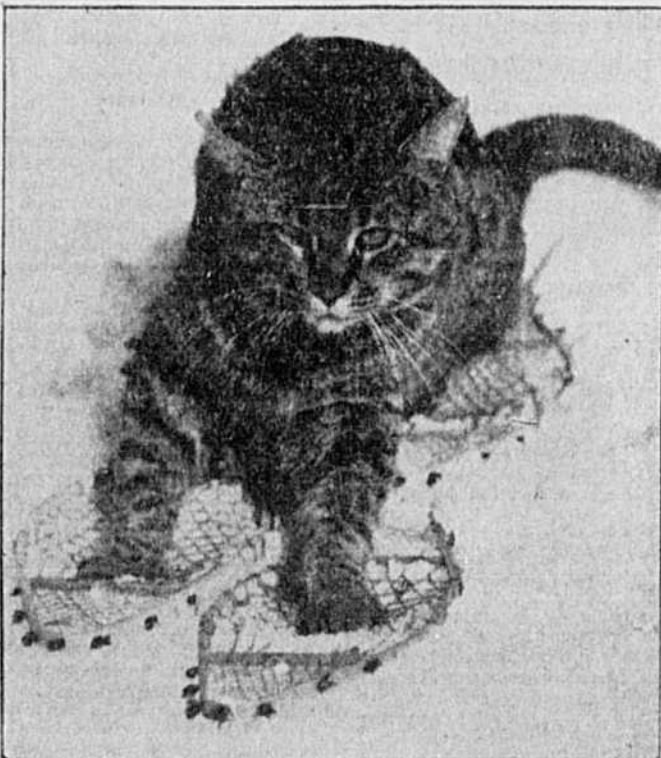
L'honorable M. Tremblay a aussi déclaré que l'argent ainsi reçu par les sans-travail, sur l'ouvrage, leur appartenait en propre. Il est également entendu que ces ouvriers ont droit à leurs secours aussitôt qu'ils cessent de travailler.

Il s'est cependant rencontré des difficultés. Au début des travaux, le gouvernement n'était pas organisé pour pouvoir payer des le (Suite à la page 13, 7e col.)

M. LEOPOLD LAROCHE

M. Larouche est le second orateur (Suite à la page 6, 3e col.)

Un fervent de la raquette



Raminagrobis n'avait pas été invité au dernier congrès des raquetteurs, mais il s'est intéressé vivement à cet événement sportif si l'on en juge par la présente photographie. (Photo des C. N. R.)

Dans la Beauce

ST-EPHREM. Bee. — Un groupe de cultivateurs des paroisses environnantes se sont présentés chez M. Alphonse Velleux, cultivateur, de St-Ephrem, pour le prier de briser les suffrages de l'élection du comté de Beauce, comme candidat de l'Union Nationale, lors de l'élection partielle qui sera tenue pour remplacer M. le Dr Poulin, député démissionnaire.

M. Velleux n'a pas donné sa réponse à ce sujet.

Le travail des aides-fermiers

Plaintes à l'effet que certains cultivateurs les feraient travailler à la voirie. — Travaux de confection.

CHEZ LES OUVRIERS

Le Conseil Général des Syndicats Catholiques, siégeant hier soir en assemblée régulière sous la présidence de M. J.-T. Robitaille, président, a appris avec plaisir que les autorités municipales avaient annoncé officiellement aux représentants des Syndicats Catholiques la décision prise par la ville et le gouvernement provincial au sujet des allocations de chômage. Le comité administratif, en annonçant cette nouvelle aux Syndicats Catholiques exclusivement, a reconnu que ces associations incorporées ont présence sur les autres associations ouvrières. On trouvera dans une autre colonne les changements apportés à la distribution des secours directs. Ce rapport au Conseil Général a été fait par M. Maurice Turgeon, secrétaire-corrépondant du Conseil Général et l'assemblée a approuvé avec enthousiasme l'attitude des autorités municipales.

Le Conseil Général demandera au Ministère du Travail de faire enquête sur les travaux que l'on fait exécuter aux aides-fermiers, en campagne. Plusieurs plaintes ont été portées à ce sujet. Des aides-fermiers travailleraient à la voirie rurale pour le compte de cultivateurs, privant ainsi des ouvriers de leur travail.

M. Gérard Picard, secrétaire de la C. T. C. C. a fait le rapport des séances du Bureau Confédéral tenues à Québec en fin de semaine.

M. J.-A. Francoeur, président du syndicat de la confection, a expliqué une demande de son syndicat pour que le Conseil insiste auprès des autorités municipales afin que ses dernières accordent les contrats de confection de la ville aux manufacturiers de Québec au lieu de passer par des marchands qui font souvent exécuter les dits contrats à l'extérieur. Le Conseil appuiera la demande du syndicat de la confection en demandant que les dits contrats soient accordés aux manufacturiers encourageant les Syndicats Catholiques.

La prochaine causerie sous les auspices du Conseil Général sera donnée samedi soir, à 7 h. 30, par M. Lauréat Morency, membre de l'Exécutif du Conseil. Il parlera des causes de la situation actuelle de la classe ouvrière.

Mort de Mme P.-A. Chassé

C'est avec regret que nous apprenons la mort de madame P.-A. Chassé, épouse de feu Alexandre Chassé, avocat de Saint-Jean-de-Québec. Madame Chassé, née Georgiana Girardin, est décédée lundi dernier, à l'âge de 72 ans. La disparition de madame Chassé creusera un vide profond chez tous ceux qui avaient eu l'avantage de la connaître.

Elle laisse pour pleurer sa perte, deux filles: mesdemoiselles Antoinette et Gertrude Chassé.

Les funérailles auront lieu, vendredi matin, à 9 heures, en la cathédrale de Saint-Jean.

Diner du Syndicat d'Initiative ce soir

Le dîner du Syndicat d'Initiative de Québec a lieu ce soir à l'hôtel St-Louis. La réunion sera sous la présidence de M. Henri Clément. Les principaux invités d'honneur seront l'honorable M. Joseph Bilodeau, ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, Son Honneur le maire J.-E. Grégoire et M. l'abbé Maurice Tessier, historien de la Mauricie. Le conférencier au programme est M. Armour Landry, secrétaire du Syndicat d'Initiative des Trois-Rivières. M. Landry traitera le sujet suivant: "Le rôle des syndicats d'Initiative sur le plan de la restauration de notre économie nationale".

M. Albert Rioux

M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, est de retour d'Ottawa, où il a eu une entrevue, ces jours derniers, avec les officiers du département fédéral de l'Agriculture, afin de conclure certaines ententes relatives aux expositions qui se tiennent dans la province et pour lesquelles le fédéral collabore. Il a déclaré qu'il était très bien entendu avec les officiers fédéraux.

DANS QUEBEC-CENTRE

La Ligue Nationale de Québec-Centre tient à avertir tous ses membres qu'il y aura assemblée, mercredi soir, à la salle le Pageot.

Un conférencier d'honneur a été invité pour cette assemblée.

Une vaste usine pour le grillage du minéral

Elle sera construite par la Beattie Gold Mines au coût approximatif de \$600,000, à Duparquet, petite ville minière située à 30 milles de Noranda. — L'hon. M. Gagnon pose certaines conditions à la compagnie.

EN OPERATION LE PREMIER JUIL

L'Abitibi verra sous peu une nouvelle usine s'établir afin de développer d'avantage l'industrie minière. L'honorable Onésime Gagnon, ministre des Mines, admet en principe que la "Beattie Gold Mines", dont le président est M. Thayer Lindsley, de New-York, construise une usine pour le traitement du minéral, à Duparquet, à environ 30 milles de Noranda.

Par cette usine qui coûtera à peu près \$600,000, la compagnie de la mine Beattie pourra traiter sur place les concentrés primaires qu'elle devrait jusqu'ici faire griller à Tacoma, état de Washington. Le grillage du minéral est très dispendieux et présente des difficultés particulières. Après de longues recherches, les techniciens de la Beattie Gold Mines ont découvert un procédé qui permet de faire ce grillage à meilleur compte, de produire en plus grande quantité et cela, dans des conditions plus rémunératrices. Ce procédé consiste à griller les concentrés primaires avant de les soumettre à la cyanuration, en oxydant les pyrites. La compagnie minière en question explique tout cela au ministre des Mines. Ce dernier continue l'étude de ces problèmes aux spécialistes de son département. Sur rapport de ces derniers, l'honorable M. Gagnon approuve, en principe, la demande de la compagnie de construire une usine à Duparquet. Cette nouvelle usine donnerait du travail à un grand nombre d'ouvriers.

Mais l'honorable ministre des Mines exposa au président de la compagnie Beattie les conditions que le gouvernement doit lui poser. M. Gagnon insiste sur le point suivant: il veut que les autres mines de la région aient le droit, moyennant des conditions raisonnables, de profiter de cette usine, car, par ailleurs, le gouvernement devra prendre des mesures afin qu'elle ne nuise à personne. Il exige que les cheminées de cette usine aient au moins 400 pieds de haut, afin que la fumée n'affecte en rien la végétation et les habitants des environs. On croit que la compagnie et le gouvernement en arriveront bientôt à une entente. Et aussitôt un arrêté ministériel sera adopté et les travaux commenceront sans tarder. Ainsi la nouvelle usine serait en opération dès le premier juin.

La Mine d'Or Beattie opère des mines de minéral sortent de ses puits, par jour. En 1936, elle produisit 66,500 onces d'or et 12,000 onces d'argent, soit, au total, une valeur de \$2,337,000. Plus de trois cents hommes y travaillent continuellement et elle consomme 4,000 chevaux-vapeur.

Lors de son entrevue avec le ministre, le président Lindsley fut accompagné de son ingénieur en chef, M. Munroe.

Excursion dans la Métropole à prix populaires

A la suite d'arrangements conclus avec les autorités du Pacifique Canadien, la Chambre de Commerce Junior de Québec offre au public le choix de deux grandes excursions populaires à Montréal.

Le premier départ effectuera de Québec sur le convoi rapide de 6 h. le vendredi soir, 3 février, avec retour sur tous les convois réguliers jusqu'au lundi soir suivant.

Le deuxième départ aura lieu sur le convoi rapide de 1 h. 30, le samedi après-midi, 4 février, avec limite de retour sur tous les convois réguliers jusqu'au mardi soir suivant.

On remarquera que le délai de retour est prolongé d'une journée de plus que d'habitude sans aucune charge. Malgré la durée supplémentaire du billet, le prix est excessivement modique, soit seulement \$2.75 pour l'aller et le retour en classe voiture, et \$3.50 si l'on désire un fauteuil ou un lit dans le wagon pullman.

Chez JOS. PLAMONDON

Un achat en bloc nous permet d'offrir

au delà de
de
9.000
Paires de
PANTOUFLES
Indiennes

En kid ou en suède, garnis de très belle fourrure, en brun, noir, bleu, rouge, vert, gris et drab. Grands: 3 à 8, pour dames. Il y a dans ce lot des valeurs régulières jusqu'à \$1.25.

En vente JEUDI MATIN aux bas prix de

49c 59c et 79c

Vu la hausse inévitable des prix des cuirs, ces valeurs représentent de véritables aubaines et il y va de l'intérêt de toutes les acheteuses économes d'en profiter.

Jos. Plamondon

110, rue St-Joseph, Tél.: 4-0820
Commandes par la maille remplies moyennant 10c. pour frais d'expédition.